



Secrétariat Général

Direction générale des ressources
humaines

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Sous-direction du recrutement

Concours du second degré – Rapport de jury

Session 2008

CONCOURS EXTERNE DU CAPES ET CAFEP-CAPES

Section HISTOIRE-GÉOGRAPHIE

Rapport établi sous la responsabilité d'Yves Poncelet, président du jury

Avant-propos

Le concours externe du CAPES et le concours du CAFEP-CAPES se sont déroulés dans un contexte de baisse des inscrits (-12,6 % par rapport à 2006, -7 % par rapport à 2007). Le nombre de postes a baissé significativement au CAPES (604 pour 730 en 2006 et 2007 et pour 1 040 en 2005) tandis que le nombre de contrats s'est maintenu au CAFEP-CAPES (142 pour 140 en 2007 et 115 en 2006). Ces nombres en font le quatrième CAPES (après l'anglais, les mathématiques et les lettres) et le deuxième CAFEP (après les mathématiques) de la session 2008.

Les épreuves écrites et orales ont mobilisé le travail de 144 examinateurs (dont 6 composaient le directoire des concours¹), venant de toute la France métropolitaine et d'outre-mer, et exerçant différentes fonctions : inspecteurs, enseignants-chercheurs, professeurs en classe préparatoire, professeurs du second degré. Il ont partagé les mêmes convictions sur ce que doivent être les qualités scientifiques, pédagogiques et personnelles d'un futur professeur d'histoire et de géographie : ils ont attaché du prix au niveau scientifique des candidats – que la première étape du recrutement que constituent les concours a justement pour finalité de garantir – et se sont efforcés de détecter leurs futures qualités pédagogiques, leur force de conviction, leur potentiel d'adaptation et leur capacité à assumer leurs responsabilités en matière d'éducation civique.

Tant dans l'élaboration des sujets d'écrit que lors de la correction des copies et lors du déroulement des épreuves orales, le souci premier du jury a été de donner toutes leurs chances aux candidats. Il a veillé à l'harmonisation de la notation à mesure de l'avancée des concours.

Châlons-en-Champagne a accueilli pour la neuvième année l'oral de cette session 2008 du CAPES et du CAFEP-CAPES. 108 examinateurs – dont 34 ont assumé le rôle important de président(e) de commission – y ont interrogé les candidats durant une vingtaine de jours.

Les services de l'académie de Reims, les établissements châlonnais où se déroulaient les épreuves ou qui hébergeaient des membres du jury ou des candidats, la municipalité de Châlons, tous se sont mobilisés pour nous assurer le meilleur accueil et faire en sorte que les candidats puissent se consacrer pleinement à leurs épreuves. Qu'ils en soient remerciés !

Près d'une centaine d'appareilleurs ont assuré l'accueil et l'encadrement des candidats admissibles durant les épreuves orales. Leur rigueur et leur courtoisie ont constitué, comme les années précédentes, des éléments importants de réussite.

SOMMAIRE DU RAPPORT :

1. Chiffres-clefs de la session 2008
2. Commentaire et recommandations du jury pour les épreuves écrites d'admissibilité
 - 2.1. La composition de géographie
 - 2.2. La composition d'histoire
3. Commentaire et recommandations du jury pour les épreuves orales d'admission
 - 3.1. L'épreuve sur dossier
 - 3.2. Les épreuves orales de géographie
 - 3.3. Les épreuves orales d'histoire
4. Informations complémentaires au Rapport 2008 et informations en vue de la session 2009.

¹ Outre le président : Christophe Badel, professeur des universités, Marc Deleplace, maître de conférences, Frédéric Dumont, maître de conférences, vice-présidents ; Jean-Marc Vaillant, Bertrand Vergé, professeurs agrégés, secrétaires généraux.

Le jury invite les candidats de la session 2009 et leurs formateurs à prendre attentivement connaissance de ce présent rapport qui précise à nouveau ses attentes, opère le bilan et donne des recommandations.

Il leur conseille aussi de prendre connaissance des *Rapports* des sessions précédentes, singulièrement de ceux des sessions 2006 et 2007, riches en informations pratiques, en repères majeurs pour les épreuves d'écrit et d'oral et en bilans.

(<http://www.education.gouv.fr/personnel/siac2/jury/default.htm> ou *Historiens et Géographes* n° 396 novembre 2006 p. 111 et n°400 d'octobre-novembre 2007 p. 229).

Du fait de cette richesse, ce *Rapport* 2008 sera plus ramassé.

1. Chiffres-clefs de la session 2008

Pour mesurer l'évolution des concours depuis 2001, on pourra se reporter au début du *Rapport* 2007.

	CAPES	CAFEP-CAPES
Postes au CAPES / Contrats au CAFEP-CAPES	604	142
Inscrits	6397	873
Admis (rapport admis / postes ou contrats)	604 (100 %)	58 (41 %)
ÉCRIT D'ADMISSIBILITÉ		
Candidats non éliminés (présents aux deux épreuves, ne remettant pas copie blanche, etc.)	4525	524
Candidats non éliminés / inscrits	71 %	60 %
Moyenne de la composition d'histoire ²	5,50	4,9
Moyenne de la composition de géographie	5,48	5,14
BILAN DE L'ADMISSIBILITÉ		
Moyenne du dernier admissible (« barre d'admissibilité »)	7	7
Moyenne des admissibles	9,35	9,22
Nombre d'admissibles	1353 ³	131
Admissibles / candidats non éliminés	30 %	25 %
Pourcentage d'« optionnaires » de géographie parmi les admissibles ⁴	9 %	8,4 %
Pourcentage d'« optionnaires » d'histoire parmi les admissibles	91 %	91,6 %
ORAL D'ADMISSION		
Moyenne de la leçon de géographie	8,11	4,06
Moyenne de la leçon d'histoire	7,90	6,97
Moyenne de l'explication de documents géographiques	7,97	7,51
Moyenne de l'explication de document(s) historique(s)	7,93	7,33
Moyenne de l'épreuve sur dossier	7,88	6,83
BILAN DE L'ADMISSION		
Moyenne générale du dernier admis (« barre d'admission »)	8,42	8,42
Nombre d'admis	604	58

² Toutes les moyennes sont données sur 20.

³ Plus les candidats dispensés d'épreuves d'admissibilité (ENS).

⁴ On entend par là ceux qui ont choisi à l'oral la leçon (coefficient 3) en géographie et l'explication de document (coefficient 2) en histoire.

Moyenne générale des admis	10,88	9,54
Admis / candidats non éliminés	13,34 %	11 %
Admis / admissibles non éliminés (ayant fourni un dossier d'inscription valide, présents aux trois épreuves orales, etc.)	46,21 %	45,67 %

Si une parité en termes de genre peut se constater à l'issue des épreuves : 47,4 % de lauréats et 52,6 % de lauréates pour les deux concours confondus – avec une différence marquée entre le CAPES et le CAFEP-CAPES : 49 % de lauréats au premier pour 31 % au second –, il n'en va pas de même en termes d'équilibre disciplinaire. Moins d'un admis sur dix avait choisi de faire de la géographie sa valence dominante à l'oral. Ce constat récurrent doit interroger tant le second degré – quelle place quantitative et qualitative y est-elle donnée à la géographie ?⁵ – que le supérieur : quelle place y est-elle accordée à la préparation des étudiants de géographie aux concours de recrutement d'enseignants ?

Le CAPES externe et le CAFEP-CAPES sont des concours difficiles, comme le montre le rapport entre le nombre d'admis et celui des candidats ayant effectivement composé. Ils imposent donc un travail rigoureux et exigeant, qui doit pouvoir s'adosser à une culture *générale* géographique et historique – incluant la connaissance des histoires et des démarches des deux disciplines, la compréhension de leurs notions clefs, la possession des grands repères spatiaux, chronologiques et statistiques – construite au fil des années de lycée et d'université. On se méfiera cependant d'en rajouter sur la difficulté : comme le montrent, dans le tableau précédent, les lignes « candidats non éliminés / inscrits » et surtout « admis / candidats non-éliminés », les chances des étudiants qui veulent et peuvent préparer sérieusement sont très réelles et justifient pleinement qu'ils s'engagent dans ces concours.

A cet égard, la marge de progrès est forte en ce qui concerne le CAFEP-CAPES. Le jury a pu fournir la liste d'aptitude à hauteur de seulement 41 % des contrats offerts. Ce pourcentage est décevant et doit questionner ces candidats et leurs formateurs (voir notamment la ligne « Candidats non éliminés / inscrits » et les moyennes obtenues à l'exposé oral de géographie et à l'épreuve sur dossier) : il n'y a aucune fatalité à ce que les besoins ne soient pas couverts.

⁵ Alors que l'on connaît le rôle de l'attachement à une discipline dans le mécanisme d'accès au métier d'enseignant.

2. Commentaire et recommandations du jury pour les épreuves écrites d'admissibilité

Pour ce qui est des recommandations générales, on pourra, si on le souhaite, se reporter aussi au point I.2.1 du *Rapport* 2007 (géographie) et au point I.2.2 du *Rapport* 2007 (histoire).

2.1 Composition de géographie

Voir le sujet en annexe

Remarques générales sur le sujet et son traitement par les candidats.

La lecture du sujet.

La thématique des réseaux internationaux de transport et de communication est au cœur de la question au programme. Le sujet proposé ne devait donc pas surprendre les candidats. Malheureusement, nombre d'entre eux ont perçu le sujet comme une question de cours sur les transports dans le monde (voir ci-dessous). Or l'objectif des épreuves du CAPES n'est pas d'évaluer la capacité des candidats à réciter de manière linéaire des fiches de cours sur tel ou tel thème mais bien de percevoir les enjeux problématisés d'un sujet qu'il convient de traiter sous forme de démonstration.

Le libellé du sujet de la session 2008 est clairement centré sur les réseaux. Il renvoie à la fois à un champ traditionnel de la discipline (la géographie des transports) mais aussi aux problématiques actuelles avec notamment l'introduction des flux immatériels comme objet d'étude. Il inclut également une forte dimension de géographie économique et des éléments de géopolitique. Le sujet se prêtait bien à la pratique d'une géographie conceptuelle nécessitant de multiples changements d'échelles. Le concept de mobilité est central dans le processus de mondialisation. Les infrastructures de transport et de communication en constituent une matérialisation fondamentale. Les réseaux permettent de comprendre l'organisation de l'espace mondial et, au-delà, le fonctionnement du « système-monde ».

Le mot « processus » présent dans le libellé du sujet suggère aussi une étude dynamique d'où la nécessité de faire apparaître des évolutions, des enjeux. Ces dynamiques devaient également apparaître sur le croquis de synthèse.

Le choix des documents.

Le corpus documentaire proposé permettait notamment de penser le sujet à des échelles différentes. Il faut redire ici que les emboîtements d'échelle sont toujours au cœur de la démarche géographique, quel que soit le sujet.

Les documents 1a et 1b permettent de localiser les grands centres d'impulsion de la mondialisation, nœuds des réseaux internationaux de transport et de communication. Ces documents devaient conduire les candidats à bien mettre en relation ces réseaux avec l'étude de l'organisation de l'espace mondial dans le contexte de mondialisation. À une échelle locale, il était possible aussi de penser à expliquer l'organisation spatiale des nœuds au cœur de « l'archipel mégapolitain mondial ». Les différences entre les localisations des grands ports et celles des grands aéroports pouvaient amener une réflexion sur le fonctionnement du système-monde et la nouvelle division internationale du travail.

Le document 2 renvoie au cas de l'Asie orientale, qui constitue l'exemple type d'un espace où les réseaux de transport et de communication ont joué un rôle majeur dans l'intégration régionale (thème de la « Méditerranée asiatique ») et dans l'insertion dans la mondialisation. Les candidats pouvaient notamment évoquer et expliquer le poids des ports et des aéroports de cette région dans les classements internationaux en les situant dans les réseaux internationaux.

Le document 3 invite les candidats à ne pas cantonner leur étude aux seuls réseaux matériels. Les réseaux immatériels jouent en effet un rôle majeur dans le processus de mondialisation et l'organisation de l'espace mondial. Le document montre aussi la « fracture numérique », reflet de certaines logiques d'exclusion ou d'évitement de la mondialisation.

Le traitement du sujet par les candidats.

L'épreuve a permis à des candidats de faire la démonstration de leur bonne maîtrise des raisonnements et des savoir-faire en géographie ainsi que d'une excellente compréhension du sujet. Ces candidats ont obtenu d'excellentes notes. Mais nous insisterons ci-dessous volontairement sur les problèmes et défauts les plus couramment rencontrés, pour permettre aux candidats de s'investir dans la préparation la plus efficace possible.

Sur le fond.

De nombreux candidats ont mal compris le sujet : cela s'explique probablement par une lecture trop hâtive du libellé. Le terme « réseau » a parfois été tout simplement ignoré. Un trop grand nombre de copies se réduisent à l'étude descriptive et fastidieuse des axes de transports et des flux. Les problématiques sont alors très pauvres. Certains candidats se bornent à transformer le libellé du sujet en phrase interrogative, ce qui ne peut constituer une véritable problématique. Les plans à tiroirs abondent, basés sur un catalogue des grands types de moyens de transport.

Un nombre significatif de copies se contente aussi d'un plan séparant les réseaux de transport des réseaux de communication. Les troisièmes parties, souvent hâtives, présentent alors une typologie incomplète et parfois contestable. De nombreux candidats ont oublié les flux immatériels alors que ceux-ci constituent désormais un objet d'étude géographique à part entière. Les réseaux de transport énergétique ont souvent été occultés alors qu'ils sont au centre des enjeux géoéconomiques et géopolitiques actuels.

Ce sujet ne pouvait être correctement traité que par des entrées conceptuelles illustrées par des exemples (ou études de cas) précis à différentes échelles. De nombreuses copies se limitent à de vagues descriptions qui n'intègrent pas le vocabulaire clé du sujet (voir les « pistes de correction » ci-après) et négligent les exemples ou études de cas. Rappelons qu'une bonne composition de géographie ne doit pas être seulement descriptive, mais aussi démonstrative, s'appuyant sur des exemples développés et spatialisés. De même, aucun sujet de géographie ne peut plus être traité sans qu'une large place soit faite aux acteurs (États, institutions internationales, firmes transnationales...).

L'échelle des territoires des États est systématiquement privilégiée au détriment, parfois à l'exclusion de toutes les autres. L'absence de changements d'échelle aboutit à une simplification à outrance des phénomènes : certains candidats, oubliant le libellé du sujet, dissertent même sur la ligne TGV Paris/Marseille. Rappelons que l'utilisation d'exemples variés est un bon moyen d'introduire des changements et emboîtements d'échelle dans la copie.

Le clivage Nord/Sud peut toujours constituer une grille de lecture du monde au début du XXI^e siècle mais elle n'est plus la seule. Il y a des « Nords » et des « Suds », les frontières du développement sont mobiles dans le cadre de la mondialisation et doivent être différenciées en fonction des échelles. Il n'est donc pas acceptable de lire des copies donnant une vision caricaturale de l'Afrique, de l'Amérique latine et parfois même de l'Asie d'où n'émergeraient que quelques exceptions (Chine, Dragons). Le monde est aujourd'hui beaucoup plus complexe, comme peut le montrer l'étude des réseaux internationaux de transport et de communication. De même, des candidats vouent-ils une admiration disproportionnée aux progrès techniques sans aucun recul ou bien donnent-ils une vision apocalyptique du monde et de la mondialisation. Or, il est indispensable qu'un futur professeur d'histoire-géographie suive les grands débats du monde contemporain et soit capable d'en rendre compte de manière nuancée.

Deux ou trois schémas bien appropriés permettent de valoriser une copie. La schématisation d'une interface portuaire ou d'une plateforme multimodale était, par exemple, tout à fait possible. Mais il faut que ces schémas s'intègrent bien à la démonstration. Certains candidats ont à juste titre dessiné le système des « hubs and spokes » mais parfois sans aucun relais dans la démonstration écrite.

Le croquis de synthèse.

Comme pour les sessions précédentes, le croquis obligatoire de synthèse compte pour un quart de la note finale (5 points sur 20). Sur le fond, il doit être en adéquation avec ce qui a été écrit dans la composition. L'idéal est même que le plan de la légende organisée soit voisin de celui du devoir écrit. Les informations représentées sur le croquis doivent aussi respecter une bonne cohérence entre elles : si un « détroit majeur du commerce maritime mondial » est mentionné, on s'attend à ce qu'un flux

important y passe. De même, n'est-il pas possible d'écrire dans la légende « flux maritimes de marchandises » entre l'Asie et l'Europe et les représenter sur le croquis traversant la Sibérie.

Sur la forme.

Un futur enseignant doit faire la preuve de sa capacité à s'exprimer dans un langage clair, sans fautes d'orthographe. De nombreux noms propres – lieux, personnalités, entreprises – sont massacrés : (Olivier Dollfus a ainsi été orthographié Dolfus, Dolphus, Daulffus...). Il est inutile de mentionner des noms propres si le candidat n'en maîtrise pas l'orthographe. Les devoirs très mal écrits ont été, comme les années précédentes, sanctionnés.

L'organisation du devoir. Les rapports des années précédentes ont largement développé les exigences du concours en la matière. Rappelons que l'introduction constitue une partie essentielle de la composition : elle doit définir les termes du sujet, mettre celui-ci en perspective et poser une vraie problématique. Celle-ci ne consiste pas à poser de multiples questions (auxquelles la copie ne répond pas toujours) ou à transformer en question le libellé du sujet. La problématique montre l'appropriation et la compréhension du sujet par le candidat. Le correcteur doit également être en mesure de bien distinguer la problématique (« Qu'est-ce la composition va démontrer ? ») de l'annonce du plan (les étapes de la démonstration, classées dans un ordre logique). Ce plan, composé de deux ou trois parties équilibrées, doit être démonstratif. La conclusion intègre forcément une réponse à la problématique de départ.

Le croquis de synthèse. Il apparaît comme le principal point faible de la majorité des copies. Au-delà du fond déjà évoqué, c'est la forme qui pose problème. 90% des croquis sont muets, donc illisibles et non évaluable. Les localisations principales doivent absolument être écrites. Certes, la taille du fond de carte proposé était réduite mais de nombreux noms de lieux (villes, détroits...), régions et pays pouvaient y être mentionnés. En cas de manque de place, il est tout à fait possible d'écrire les initiales d'une ville ou de numéroter des points qui peuvent renvoyer à un cartouche en annexe du croquis où ces noms seront rédigés en entier. Les localisations apparaissent souvent hasardeuses (le détroit de Malacca s'est promené un peu partout en Asie d'une copie à l'autre). Certains candidats auront peut-être été déstabilisés par la projection proposée, mais cela ne peut suffire à expliquer ces défaillances dans la maîtrise indispensable des localisations. Il faut aussi redire qu'un bon croquis doit être muni de tous ses attributs (titre, orientation, légende classée et bien présentée) et dégager des contrastes nets, des flux hiérarchisés. L'ensemble doit être propre, lisible et ne doit pas se contenter de reproduire ce que les documents fournissent. Ajoutons qu'il faut éviter d'écrire la légende au dos de la feuille du croquis pour une meilleure lecture de la part du correcteur.

Comment pouvait-on traiter le sujet ?

La composition

Éléments possibles d'introduction :

- définition des termes : parmi les multiples définitions de la mondialisation, on pouvait prendre par exemple celle de Dollfus/Grataloup/Lévy (Karthala, 1999) qui a l'avantage de cibler le cœur : « la mondialisation est le produit de l'ensemble des diffusions, des échanges et des communications entre les différentes parties de l'humanité ». Pour la notion de réseau, la définition d'Antoine Bailly « ensemble des voies et systèmes de transport reliant des lieux et interconnectés » pouvait être retenue, parmi d'autres. Les réseaux matériels et immatériels devaient être envisagés.
- pour contextualiser le sujet, il était possible de rappeler l'importance des révolutions des transports dans les précédentes phases de mondialisation, en particulier celle de la fin du XIX^e siècle et du début du XX^e.
- l'actualité offre de nombreux exemples permettant d'appréhender l'importance des enjeux liés aux réseaux de transport et de communication dans la mondialisation : perspective de l'ouverture d'une nouvelle route maritime au Nord du Canada, stratégie chinoise du « collier de perles », censure internet en Chine ou Birmanie, enjeu des gazoducs (voir la crise Gazprom/Ukraine et ses conséquences

possibles sur l'Europe)... L'utilisation rapide d'un de ces exemples (ou d'autres) permettait de donner un caractère concret à l'introduction et de poser, déjà, quelques enjeux du sujet.

- problématique possible : Les réseaux de transports et de communication constituent les nervures du système mondial consacré par la mondialisation. La mobilité des hommes, des marchandises, du capital et de l'information repose largement sur l'efficacité des réseaux logistiques qui tendent à modifier le rapport de la distance au temps. Il s'agit donc de voir dans quelle mesure la capacité croissante bien qu'inégale des hommes à maîtriser ce rapport distance/temps peut expliquer le processus de mondialisation et l'organisation de l'espace qui en résulte.

- annonce du plan (voir ci-dessous).

Plan possible.

De nombreuses possibilités de plans s'offraient aux candidats. Ce qui suit est un exemple parmi d'autres possibles. Nous nous limitons ici à quelques grands axes thématiques : il est évident que nous attendions des candidats des exemples pour appuyer leur démonstration.

1 Une nouvelle révolution des transports, fondement du processus de mondialisation et de son accélération.

Le développement et la modernisation des réseaux de transport et de communication sont spectaculaires depuis 1945.

La révolution de l'information constitue un puissant accélérateur du processus de mondialisation.

Les réseaux internationaux de transport et de communication qui impulsent la mondialisation structurent l'organisation de l'espace mondial.

2 Les réseaux internationaux de transport et de communication sont à l'épicentre des grands enjeux de la mondialisation.

Ces réseaux sont au cœur des dimensions géopolitiques de la mondialisation (thème de la frontière).

Le rôle important des réseaux dans le développement des territoires.

Les réseaux internationaux de transport et de communication sont aussi au centre des problématiques de développement durable.

3 La géographie des réseaux internationaux de transport et de communication reflète les inégalités de l'organisation de l'espace planétaire, dans le contexte de mondialisation.

Les pôles et territoires moteurs de la mondialisation sont dotés des réseaux les plus denses et les plus modernes.

Les territoires émergents connaissent un très rapide développement des réseaux de transport et de communication.

Les territoires « évités » ou simplement périphériques de la mondialisation sont en marge des réseaux internationaux.

Éléments de conclusion : outre la réponse à la problématique, de multiples possibilités d'ouverture du sujet s'offraient aux candidats. Toutes les idées sont acceptables dans la mesure où elles sont concrètes et ne s'éloignent pas de la cible du sujet.

Le croquis de synthèse

Titre : le même que le libellé du sujet.

Plan possible de la légende :

I. L'organisation des réseaux internationaux de transport et de communication, facteur de mobilité des hommes, capitaux, marchandises et informations.

A. Les nœuds et interfaces des réseaux internationaux.

Les grandes métropoles du monde : intermodalité et lieux privilégiés de production et de consommation des informations

Les principales façades maritimes actives

Les 10 premiers ports du monde

Les 10 premiers aéroports du monde

Les places financières importantes

B. Un espace mondial marqué par des mobilités croissantes.

Les grandes routes maritimes (flux à hiérarchiser à 2 niveaux)

Les principaux flux aériens (idem)

Un exemple de mobilité des hommes : les grands flux touristiques internationaux

Les stocks d'IDE par grandes régions du monde, révélateurs de la mobilité des capitaux.

II. Les réseaux internationaux de transport et de communication reflètent certains enjeux et inégalités de la mondialisation.

A. Des enjeux géopolitiques

Les détroits et canaux stratégiques

Frontières et tracés des pipelines : le cas des hydrocarbures russes

B. Des enjeux en relation avec le développement durable

Espaces maritimes menacés ou victimes de marées noires

Principaux Etats immatriculant des « pavillons de complaisance » rendant difficile le contrôle de la sécurité des transports maritimes

C. Les enjeux du développement des territoires, de leur intégration à la mondialisation.

Les zones au maillage très dense des réseaux sont les cœurs de la mondialisation (on peut représenter les 3 principales mégalo-poles puis schématiser la Triade)

Les territoires émergents dans la mondialisation, de mieux en mieux connectés aux réseaux

Les territoires en marge (périphéries délaissées), à l'écart des réseaux internationaux

La limite conventionnelle Nord/Sud de développement : une fracture numérique qui s'atténue cependant rapidement.

Conclusion

Les attentes du jury sont à la portée de tous les candidats qui ont travaillé régulièrement et sur la durée l'épistémologie, les démarches et les objets d'étude de la géographie durant leurs études universitaires. Seule la maîtrise de ces bases disciplinaires permet d'aborder dans de bonnes conditions l'étude des questions au programme du concours.

Pour le jury : Alain Joyeux

2.2 Composition d'histoire

Voir le sujet en annexe

Remarques générales

Une interprétation trop restrictive du sujet a conduit d'une part, à une réduction regrettable du sujet à la seule noblesse ; d'autre part, à ignorer toute définition ou presque du « maintien » du rang au profit de la seule ascension sociale.

Les lacunes méthodologiques portent autant sur l'organisation du devoir que sur sa progression. De fait, les informations apparaissent comme une succession de fiches de cours sans lien entre elles. En outre, de nombreux candidats généralisent aux trois pays des concepts ou des réalités propres à la société française. Ainsi, C. Loyseau devient-il un apatride et son analyse s'applique-t-elle alors à toutes les sociétés sans aucune nuance. Enfin, les discours des juristes et le fonctionnement réel des sociétés se confondent sans aucune distance critique.

Le jury déplore des oublis gênants : sur le maintien du rang dans le cadre des corps constitués, sur la « civilisation des mœurs » et la figure de l'« honnête homme », sur les nouvelles conceptions de la société à la fin du siècle.

De trop nombreuses erreurs d'appréciation se traduisent tant par de multiples fautes d'orthographe ou anachronismes (« ascenseur social en panne au XVII^e siècle », notion de « pouvoir d'achat »...) que par l'emploi d'expressions familières ou de comparaisons inutiles. Ainsi, certaines références cinématographiques sont-elles déplacées (Louis de Funès dans la *Folie des grandeurs*...)

Suggestion de traitement du sujet

Il ne s'agit pas d'un corrigé exhaustif mais des éléments majeurs à mobiliser.

Introduction.

Au XVII^e siècle, les sociétés anglaise, espagnole et française sont très largement des sociétés d'ordres et de corps ; elles privilégient la dépendance de l'individu par rapport aux ensembles. En effet, la nature de la société paraît assez comparable entre le début et la fin de la période, surtout en France et en Espagne où le pouvoir autoritaire de la monarchie, malgré des évolutions contraires (renforcement en France, relatif déclin en Espagne) et les révoltes qu'il doit affronter, garantit la stabilité du corps social, au moins dans ses grandes lignes. En revanche, l'Angleterre présente d'importantes différences : la transformation du régime de monarchie absolue en monarchie à tendance parlementaire traduit une profonde mutation de la société qui tient à la dissolution de certains corps et à la mise en place de nouveaux rapports sociaux, davantage fondés sur les rapports économiques que sur les hiérarchies et les solidarités traditionnelles. Ces évolutions peuvent brouiller la vision organisationnelle d'une société d'ordres. Cependant, elles ne remettent pas en cause fondamentalement le principe d'une forte hiérarchisation. Si les décennies 1590-1600 constituent, au sein de l'espace européen, une période de relative stabilité politique, économique et sociale, ce fragile équilibre va être bouleversé tout au long du siècle. Ces divers mouvements vont constituer des sources de tensions, voire de conflits, de nature différente selon les aires géographiques et les groupes sociaux considérés.

Au regard de cette période de mutations, l'expression « Tenir son rang », saisie d'un seul tenant pour les trois sociétés concernées, peut revêtir une acception double. Au sens étroit, on pouvait attendre que les candidats se concentrent de manière argumentée sur l'ensemble des stratégies mises en œuvre pour ne pas déchoir au sein d'un ordre préétabli. Au sens large, le jury a admis que les candidats mettent l'accent sur la diversité des formes de mobilité ascendantes ou descendantes et des stratégies que celles-ci engagent. Enfin, dans tous les cas de figure, il importait de faire la part entre les réalités et les représentations, entre ce qui se situe à l'échelle du groupe et ce qui se joue au niveau de l'individu, dans le temps d'une vie ou dans l'espace d'une génération.

Dans cette perspective, nous nous interrogerons tout d'abord sur la question de la définition de la position sociale dans une société en pleine mutation ; puis nous poserons la question des représentations et des différentes distinctions du rang ; enfin, nous nous intéresserons aux stratégies mises en place par les différents acteurs.

I. Hiérarchies et mobilités sociales.

La définition du rang et de la position sociale.

Traditionnellement, l'Alliance biblique est invoquée pour justifier une société inégalitaire et aristocratique. Cette conception justifie pleinement l'existence de médiateurs entre Dieu et les hommes, permettant ainsi ce renouvellement du contrat qui lie le genre humain avec son créateur. Parmi ces médiateurs, on doit mentionner le roi, le clergé mais également les magistrats royaux chargés de veiller à la préservation, à la conservation de cette harmonie céleste, politique et sociale ou encore les pères et mères de famille, qui se trouvent à la tête de la cellule de base des sociétés anciennes. L'ordre, c'est avant tout l'organisation même du cosmos voulu par Dieu. Or l'ordre divin est hiérarchique. Au XVII^e siècle, on croit que l'ordre terrestre rejoint l'ordre céleste. Le désordre est de fait le résultat de l'action du malin. Charles Loyseau indique qu'« il faut qu'il y ait de l'ordre en toute chose ». L'œuvre de ce magistrat, publiée en 1610, est essentielle. Il s'agit de son *Traité des Ordres et simples dignitez*, sorte d'anatomie de la société française. Pour lui, l'ordre définit parfaitement les contours d'un groupe social. Il en distingue trois : l'ordre ecclésiastique dont les ministres de Dieu doivent conserver le premier rang d'honneur. Ensuite, la noblesse qu'elle soit ancienne ou bien de dignité, provenant donc des offices. Enfin le Tiers État qui embrasse le reste du peuple. Chacun de ces ordres se subdivise en ordres particuliers, hiérarchisés en rang, degrés ou ordres subalternes. Voilà un tableau de la stratification par ordres, celle d'un juriste pétri de valeurs légales, issues de la coutume, des édits, des ordonnances, des arrêts de parlement et du conseil. Un tableau social qui semble figé, où les cloisons semblent étanches

entre les différents degrés internes des ordres et entre les ordres eux-mêmes. Les théoriciens espagnols ne disent pas autre chose. Pour eux l'ordre naturel est un ordre sacré, d'essence divine. La théologie vient à l'appui de la légitimation d'une société fondamentalement inégalitaire. Fernandez de Medrano écrit dans sa *Républica mista* (1602) : « L'ordre divin est la disposition que Dieu a donné à chaque chose et à chaque personne ». Ainsi, cette reconnaissance de la supériorité de Dieu dans l'organisation sociale ne peut pas souffrir la contestation. Qu'en est-il du cas anglais ? Bien qu'il n'existe pas à proprement parler une organisation tripartite en Angleterre, la société anglaise rejoint tout de même les modèles français et espagnol fondés sur une notion de hiérarchie. De nombreux auteurs ont insisté sur cet aspect profondément inégalitaire de la société de leur temps. C'est le cas notamment de sir Thomas Wilson dans son ouvrage *The State of England*, paru en 1601. Celui-ci insiste notamment sur la ligne de partage fondamentale qui sépare ceux qui ne travaillent pas de leurs mains, les « *gentlemen* », et les autres. On retrouve les mêmes considérations qui engagent la conception d'une société fixe où chacun doit demeurer au rang et au degré où la Providence l'a placé. Le respect de cette hiérarchie constituant le garant de l'ordre. C'est l'image de la « grande chaîne des êtres » qui depuis Dieu jusqu'au plus humble organise le schéma organisationnel de la société.

L'historien se doit d'être prudent afin de ne pas conférer une trop grande valeur sociologique à des textes, dont l'intentionnalité peut avoir d'autres objets, notamment politiques. Il convient alors de s'interroger sur les réalités et les pratiques d'un système dont la croissante inadéquation à la réalité sociale pose de réelles questions, aux contemporains eux-mêmes. Cette société d'ordres, fortement hiérarchisée, qui cultive un idéal fixiste, pourrait sembler complètement figée. Cependant, les possibilités et les chemins de l'ascension sociale existent. Bien étudiés, ils permettent d'identifier les différentes voies de la mobilité sociale, qu'elle concerne les différents groupes sociaux ou bien les trajectoires individuelles. En effet, l'organisation de ces sociétés marquées, en théorie, par une rigidité des statuts n'empêche pourtant pas la mobilité sociale. Cette dimension essentielle est d'autant plus sensible au sein de sociétés où la question du rang et celle de la position sociale sont intimement liées. Une mobilité effective à toutes les échelles.

Nous touchons là à un thème majeur de l'historiographie la plus récente, celui du degré d'ouverture de sociétés considérées longtemps comme fermées sur elles-mêmes. Or la mobilité sociale est une réalité du « Grand siècle ». C'est un phénomène clair en Angleterre. En milieu rural, elle est le fait, par exemple, de paysans aisés à la recherche de fermes plus importantes à faire valoir. La mobilité s'inscrit alors dans des stratégies, parfois d'ascension sociale, en tout cas de développement des activités de la fratrie. Pour des tenanciers moins nantis, la recherche d'une nouvelle ferme à l'expiration d'un bail est également une dimension essentielle dans la perspective de la simple reproduction sociale. De même, la recherche d'un meilleur parti peut être un facteur qui conduit à convoler en dehors de l'espace villageois. Cet élément n'est pas neutre dans une société où les considérations diverses qui poussent au contraire à un choix local, voire dans l'entourage de la famille, sont puissantes. Toutefois c'est surtout le passage par la ville qui contribue à modifier les destinées individuelles.

Minoritaires sur le plan démographique, les villes sont, à plusieurs titres, des lieux où s'inscrivent presque nécessairement des trajectoires sociales ascendantes. Il convient de souligner que leur croissance est inégale sur la période. À la relative stagnation des villes françaises et espagnoles s'oppose le dynamisme urbain anglais. C'est en ville que s'exercent les charges administratives, même si, du moins en France, tous les offices ne correspondent pas à des emplois réels. Pour beaucoup de lignages, la réussite passe à un moment ou à un autre par la ville. C'est le cas aussi de beaucoup d'enfants de la *gentry* envoyés à Londres afin d'accomplir leur apprentissage auprès de membres de leur parenté pratiquant des activités commerciales.

En outre, la Cour apparaît comme un endroit essentiel de la mobilité sociale. Tout d'abord, elle est un lieu prestigieux, symbolisé par les va-et-vient des élites. La Cour est souvent le lieu où se décide la réussite sociale sous la forme d'un don ou de l'octroi d'une charge ou encore de la permission pour un majorat. En France, tout particulièrement, elle est un facteur de mobilité sociale.

De fait, vers la fin du siècle, ces évolutions nourrissent les réflexions des contemporains sur la façon dont il convient de penser et de décrire la société. Le tableau de l'Angleterre proposé par G. King en 1696 témoigne de cette « révolution silencieuse ». Celui-ci associe la hiérarchie sociale à un niveau de fortune, rangé en ordre décroissant. Ainsi, il faut qu'un lord soit économiquement supérieur à un baronet, ce dernier devant dépasser un chevalier. En se fondant sur des données fiscales, King établit un point de vue original, même si son estimation des revenus n'est pas toujours rigoureusement fiable. Sensiblement à la même époque, en 1695, l'instauration en France de l'impôt de la capitation est révélatrice d'une structuration de la société qui transcende la société d'ordres. Par ailleurs, de nombreux auteurs se sont employés à élaborer une hiérarchie des rangs. Antoine Furetière dans *Le Roman bourgeois* (1666), s'emploie à proposer des équivalences de conditions nécessaires à la réussite des mariages.

L'ensemble de ces modifications de la hiérarchie sociale ne manque de troubler les contemporains, dont certains vont s'employer à dénoncer ce changement de conditions et donc de rang. Néanmoins, avant d'envisager ces différentes réactions, il semble nécessaire de s'interroger sur la nature des représentations et des distinctions associées à la position sociale.

II. Représentations et distinctions du rang.

La mise en scène matérielle de la position sociale.

Changer de résidence au sein de l'espace urbain peut être un signe d'ascension sociale. Le constat est vrai même si les villes du XVII^e siècle ne connaissent pas une ségrégation socio-spatiale rigoureuse. Néanmoins, chaque quartier a ses spécificités sociales, à l'exemple de la ville de Rennes, où les élites sont essentiellement concentrées dans les quartiers proches du parlement, du présidial et de la cathédrale. Dans le cas contraire, lorsqu'une famille est associée à une demeure prestigieuse, la vente de cette dernière apparaît comme un signe évident de sa chute. L'achat d'un domicile dans un quartier au-dessus de sa condition peut aussi être un moyen, pour un individu, de se projeter dans un espace associé à un statut qu'il aspire à atteindre. Par ailleurs, la possession conjointe d'un domicile en ville et d'une demeure à la campagne constitue un signe évident d'une assise sociale solide (cas notamment de la noblesse espagnole, qui réside en ville, mais dispose aussi de demeures rurales d'agrément). Dans les villes françaises, les plus belles demeures sont faites de pierre et de brique. L'hôtel bourgeois ou aristocratique se distingue de la maison par son isolement de la rue et surtout par le fait qu'il n'abrite qu'une famille, mais une famille souvent élargie dans les milieux les plus aisés. Les architectes et les sculpteurs rivalisent d'inventivité dans les plus beaux bâtiments. Le luxe doit dire également le rang social. Beaucoup de meubles sont simples, jusque dans les hôtels du Marais ou de l'ouest londonien : ce qui marque la richesse, ce sont encore souvent les tissus et les cuirs dont on les recouvre, les tapisseries que l'on tend sur les murs et qui servent à la fois de décor et d'isolation. Dans les années 1660 à 1680 environ, les élites de Cour anglaises et françaises aiment les meubles recouverts d'argent, qui restent cependant exceptionnels. Par ailleurs, la marqueterie est un travail minutieux qui vise la clientèle des élites supérieures.

L'être et le paraître doivent se confondre : telle est la philosophie générale du Grand Siècle portée par la morale des élites mais aussi de nombreux bourgeois, telle qu'elle transparaît dans les édits somptuaires et le théâtre (Molière ridiculise les bourgeois gentilshommes et les paysans qui veulent jouer au seigneur). Les choix vestimentaires offrent un bon angle d'observation ; trois logiques les expliquent : la fortune et la nécessité, la distinction en fonction du statut et du rang et la stratégie sociale.

Codes culturels et savoir-vivre.

Parmi les références sociales à l'œuvre au XVII^e siècle, la question de l'honneur revêt un caractère prééminent. Il existe autant de formes d'honneur que d'états : il ne faut donc pas réduire cet aspect au langage nobiliaire. En revanche, l'honneur manifeste la distance sociale, autrement dit le rang. Il y a différents degrés attachés à l'honneur, qui touchent à la réputation, à la renommée d'un personnage, de son nom et son statut social. L'honneur constitue donc un ensemble de signes extérieurs par lesquels se manifeste la supériorité de l'un par rapport à l'autre. L'individu reçoit par le sang un capital d'honneur qu'il entend défendre, car il en va du rang de sa maison dans l'espace social. Si l'individu est en

première ligne, à travers la pratique du duel, c'est bien de l'honneur de son nom et donc de son lignage, dont il est question. L'homme s'efface ici devant le poids des ancêtres. Les procédures relatives au point d'honneur sont particulièrement bien affirmées en Espagne, où le culte de la réputation est très présent. Le duel est associé alors à un système de valeurs qui fait référence à la *honra* (l'honneur individuel) et à la *fama* (réputation du lignage). De plus, l'évolution de la noblesse, dont les relations avec la guerre se font plus distantes, fait que ses membres cherchent à illustrer de la sorte leur rang. Cependant, la loi du duel n'est pas l'apanage d'une caste aristocratique, elle est un phénomène culturel partagé par la société espagnole dans son ensemble. Néanmoins, ces pratiques sont de plus en plus contestées. Ainsi, Cervantès se moque-t-il dans *Don Quichotte* de ce que le code héroïque a de compliqué et d'artificiel. En France, Molière se rattache à la même tradition de bon sens et d'honneur simple : dans *Don Juan*, il stigmatise l'héroïsme dévoyé, mais dans *Le Misanthrope*, il exalte un véritable homme d'honneur, un héros des combats non sanglants. Plus encore, la législation entend s'opposer à de tels comportements. En France, cette lutte est incarnée par le cardinal de Richelieu ; il s'agit pour les gouvernements de venir à bout d'une pratique infrajudiciaire dont le contrôle échappe totalement aux institutions royales. Cette condamnation est également le fait d'hommes d'Église, tel que l'évêque de Cahors, Alain de Solminihac, qui se désole de voir la noblesse quercynoise s'entredéchirer. La pratique du duel tend donc à se raréfier au cours du XVII^e siècle, du moins en France, où l'armée attire la haute et la petite noblesse, canalisant ainsi les violences nobiliaires.

Ces changements de mentalités sont d'autant plus forts au fur et à mesure de l'émergence de la figure de « l'honnête homme ». Ce dernier devient peu à peu le trait distinctif de celui qui entend pleinement tenir son rang dans une société de plus en plus policée. L'apprentissage de la discipline du corps et du langage participe de cette nouvelle définition de la distinction sociale. Les meilleurs témoignages en sont donnés par la multiplication de ces ouvrages qui s'interrogent sur les règles de la bienséance, tels que le *Traité de la civilité française*, publié en 1672 par Antoine Courtin. L'honnête homme s'impose comme modèle social de civilité et du paraître en société.

Éducation et formation

Tout au long du XVII^e siècle, ces aspects participent de plus en plus de la définition du rang. La poursuite d'un cursus scolaire et universitaire revêt un caractère essentiel pour ne pas déchoir dans une société où les critères de distinction changent. Il convient de signaler la forte domination urbaine en matière d'institutions d'éducation. Au début du siècle, le réseau des petites écoles prend partout de l'ampleur ; à la fin de la période ce mouvement reste soutenu en France seulement. Les collèges, les *grammar schools* et leur équivalent espagnol, les *escuelas de gramatica*, se rencontrent uniquement en ville, sans parler des universités. Les voies de l'ascension sociale passent de plus en plus par ces institutions dans des sociétés où les activités marchandes et administratives font essentiellement appel à l'écrit. Le passage par les collèges est indispensable pour accéder aux offices et aux charges royales qui se multiplient. Ce cursus représente, dans chacune des trois sociétés, et sous des formes différentes, la voie nécessaire de l'ascension sociale. Ce que confie parfaitement dans son journal, sir John de Nunwell, gentilhomme anglais de la première moitié du siècle. À cet égard, un élément de similitude relative entre les trois pays est le rôle des études juridiques.

Le voyage de formation reste également une pratique distinctive des élites, et par là même du rang qu'elles entendent occuper. Le « Grand Tour » anglais, qui peut durer plusieurs années et exige des ressources sérieuses, n'est plus réservé, au XVII^e siècle, aux seuls fils de la *nobility*, mais concerne aussi une partie de la *gentry*. En France, cette pratique est essentiellement aristocratique, mais touche aussi des bourgeois qui peuvent se livrer aux délices du voyage en Italie ou en Hollande. Celui-ci permet de prolonger l'éducation reçue dans son pays d'origine tout en cultivant des liens utiles avec d'autres voyageurs ou avec des étrangers.

III. Les stratégies des acteurs.

La défense des privilèges individuels et collectifs.

L'idée que la société d'Ancien Régime se fonde principalement sur des corps constitués s'applique particulièrement au cas français. Elle fonctionne encore assez bien en Espagne aussi, où la mobilité

sociale est relativement faible. En revanche, elle s'applique moins directement à l'Angleterre, dont les convulsions politiques traduisent un effritement des structures traditionnelles et une redéfinition des rapports sociaux, avec une attention plus forte aux droits individuels (de la *Pétition des droits* en 1628 à l'*Habeas Corpus* de 1679 en passant par la *Grande Remontrance* de 1641). L'exemple français permet de comprendre les caractéristiques de cette structuration en corps, observable surtout dans les villes (le corps rural étant la communauté d'habitants). Les officiers sont organisés en corps qui détiennent des privilèges spécifiques, défendent leurs prérogatives face aux autres corps et marquent leur identité dans l'espace urbain. Ainsi, face aux cours souveraines, les présidiaux, création du XVI^e siècle avec un réseau étoffé sous Louis XIII, constituent des tribunaux intermédiaires où siègent les figures les plus emblématiques de ces officiers moyens. Les corps d'officiers ont tendance à se refermer au cours du siècle : l'augmentation du prix des offices supérieurs et moyens, encore plus accentuée pour les offices supérieurs témoigne de la volonté de faire de l'office un élément essentiel des patrimoines des élites robes et de n'admettre dans les corps d'officiers que des personnes sélectionnées sur des critères familiaux ou de fortune.

Les autres corps urbains sont les corps de métier qui ont pour objectif de protéger les artisans à travers une délimitation des activités, des règlements définissant les droits et les devoirs des membres et organisant des formes d'assistance internes. La hiérarchie entre maîtres, compagnons et apprentis et l'existence de jurés destinés à exercer le contrôle du respect des réglementations garantissent le fonctionnement du système. Mais les marchands-fabricants des villes contournent de plus en plus ces organisations en faisant travailler une main-d'œuvre rurale qui échappe à ces contraintes. Ainsi, la structuration en corps n'est-elle jamais complète et laisse-t-elle des espaces de liberté. Certaines villes connaissent même une relative liberté des métiers. Les corps de métier existent dans les autres pays : *gremios* en Espagne, guildes en Angleterre. Dans les grandes villes de Castille, les *gremios* participent à la levée des impôts et des milices et à l'approvisionnement urbain. En Angleterre, l'organisation corporative encouragée par le pouvoir monarchique décline après la confiscation des biens des corporations sous Cromwell et avec le mouvement de libéralisation qui suit la Glorieuse Révolution. Cette libération du travail constitue un facteur de concentration artisanale.

Chaque corps, à l'image de chaque ordre, a « sa marque particulière, enseigne ou ornement visible », autrement dit ses symboles sociaux (le clergé porte la robe longue, et la tonsure). Chacun insiste sur les prérogatives d'honneur liées à son titre et à son rang : Révérendissime, Vénérable et discrète personne, Haut et puissant seigneur, Maître, Demoiselle... Le rang fait référence à la préséance, chacun à sa place selon un ordre particulier dans les assemblées et les processions. Les ordres n'ont pas de puissance, en ce sens qu'ils ne jouissent pas d'administration publique, mais ils peuvent se doter de statuts qui ont correction sur tout le corps. Ils ont des privilèges (ainsi, les principales charges militaires réservées aux nobles). L'ordre s'acquiert et se perd. Pour ce qui concerne le Tiers État : par l'installation dans divers offices, par l'inscription au barreau, par la réception dans les corps de métiers. À l'inverse, les membres du clergé peuvent perdre leur statut par dégradation pour infamie, les nobles par dérogeance. Dans ce contexte, le nombre incalculable de querelles de préséances illustre la force des hiérarchies (*Mémoires* du duc de Saint-Simon). Dans le cadre de la société espagnole, il convient de s'attarder sur un outil spécifique de la défense de la norme sociale, celui de la *limpieza de sangre*. L'exigence de pureté de sang apparaît dès le XV^e siècle dans un contexte antijuif : il importe alors de faire barrage aux convertis qui sont en pleine phase d'ascension sociale. Peu à peu on enrichit les qualités requises avec les origines maures, de convertis, de condamnés par l'Inquisition. L'exercice de métiers vils, la légitimité, la *hidalguia* viennent compléter les statuts d'accès à tel corps ou à telle charge.

L'argent et le patrimoine du lignage.

Dans ce domaine, pas plus que pour les élites « supérieures », le critère économique n'est parfaitement efficace. La considération sociale joue un grand rôle. En Angleterre, toutefois, le critère économique est plus important car c'est la capacité à tenir son rang qui classe dans la hiérarchie sociale : la définition de la *gentry* est dictée par la considération sociale, non par une définition juridique à priori. Il en va

différemment en France et en Espagne. Un gentilhomme pauvre reste un gentilhomme (cas de la noblesse pauvre de Bretagne). Pour éviter de déroger, certains nobles pratiquent des activités dans la marine ou l'agriculture et des alliances sont conclues avec les élites rurales du Tiers-État, afin de sauver et d'arrondir les patrimoines. Paradoxalement, les actions de la chambre de réformation qui enquête sur la qualité nobiliaire (1668-1671) entraînent une crispation de la petite noblesse pour sauvegarder sa qualité. La situation de cette petite noblesse bretonne peut être comparée à celle de la Castille où les *hidalgos* pauvres sont aussi très nombreux, notamment dans le nord. Mais la noblesse pauvre n'est pas une spécificité bretonne et castillane : maintenir un mode de vie noble, ne pas déroger, constituent des enjeux importants qui permettent de maintenir des relations sociales plus étoffées que la moyenne et de conserver des possibilités de redressement, notamment par des mariages dans des groupes équivalents. En Espagne et en Angleterre, noblesse et *gentry* conservent même un rôle politique et administratif important, et soutenu par les monarchies, dans la gestion des affaires locales. La question du niveau et du mode de vie se pose aussi pour d'autres strates sociales : en France, un conseiller de présidial ou de sénéchaussée peut disposer d'un patrimoine inférieur à celui d'un riche laboureur. La charge d'officier reste cependant la meilleure assurance du maintien du rang social de la famille : lorsque c'est elle qui a permis l'ascension sociale et l'accession à la noblesse, même anciennement, l'identité robe continue à caractériser au moins une des branches de la fratrie, souvent la branche aînée. Les alliances avec des familles roturières enrichies dans la marchandise ou la finance marquent souvent les débuts de l'ascension.

Conclusion.

Tant à l'échelle du groupe qu'à celle de l'individu, trois éléments de différenciation se combinent pour définir la situation et l'évolution de chacun au sein de la société : la situation économique, c'est-à-dire la nature des revenus (salaire, rente...) et leur niveau ; la considération sociale, voire le prestige, fondés, entre autres, sur la naissance et le mode de vie ; le pouvoir, soit la capacité à influencer autrui en étant susceptible d'aller jusqu'à la contrainte pour parvenir à ses fins. Tous ces éléments sont très actifs au XVII^e siècle, quand les bouleversements politiques, mais aussi l'évolution économique perturbent l'ordre social. On pourrait supposer que la société anglaise est bien plus concernée que ses homologues française et espagnole quand il s'agit de « tenir son rang » dans les deux acceptions que peut revêtir l'expression. L'évolution économique y est plus contrastée, l'histoire politique bien plus tumultueuse. Il s'agirait là d'une société plus ouverte où déclassements et reclassements vont bon train, où l'on met moins de temps, par exemple, à se faire admettre dans la haute *gentry* qu'à purger une lignée de son origine roturière en France ou en Espagne. Mais le débat reste ouvert et le champ de la recherche très vaste, surtout quand on descend dans l'échelle sociale et que l'expression « tenir son rang » conserve du sens.

Pour le jury : Stéphane Gomis

3. Commentaire et recommandations du jury pour les épreuves orales d'admission

On pourra, si on le souhaite, se reporter aussi aux points I.3.1 et III.3 du *Rapport 2007* (épreuve sur dossier) ; au point I.3.2 et au « Répertoire des termes et notions géographiques » du *Rapport 2007* (géographie) ; au point I.3.3 du *Rapport 2007* (histoire).

3.1 L'épreuve sur dossier

À l'épreuve sur dossier, le candidat tire au sort un sujet d'histoire ou de géographie accompagné de documents. Il dispose d'une préparation de deux heures pour construire un exposé de quinze minutes suivi d'un entretien de trente minutes (portant sur le sujet et son exposé, puis sur l'autre valence – histoire ou géographie – et enfin sur l'éducation civique en collège). On attend des candidats qu'ils soient capables de traiter, de manière argumentée et fondée sur des références, des sujets portant sur

les finalités, la construction des savoirs, les grandes évolutions et les enjeux de l'histoire et de la géographie ; qu'ils connaissent le contenu et la logique des programmes de ces deux disciplines dans l'enseignement secondaire ; qu'ils puissent faire preuve de réflexion et de connaissances civiques.

La préparation de l'épreuve

Trois grands types d'ouvrages sont à privilégier dans la préparation :

- ceux qui permettent de comprendre que l'histoire et la géographie sont en perpétuelle construction autour de paradigmes partiellement renouvelés ;
- les grands textes de réflexion sur la discipline ;
- les auteurs et les œuvres significatifs qui ont incarné un moment marquant de la discipline, sans ignorer ni les auteurs récents ni les plus anciens.

Pour se tenir au courant des avancées et des débats, la consultation régulière de revues scientifiques est précieuse. Elle permettra notamment de s'informer sur la géographie et l'histoire qui se font aujourd'hui.

Il est souhaitable aussi que les candidats soient informés sur les grands courants intellectuels et les sciences sociales qui ont dialogué avec l'histoire et la géographie.

Tout ceci se construit au fil des années d'études et pas seulement durant l'année de préparation au concours, *a fortiori* pas durant le temps qui sépare l'écrit de l'oral. C'est au prix de cet effort que le candidat échappera à la caricature : détestation convenue des « méthodiques » ou des « vidaliens », succession de ruptures « radicales » et d'écoles antagoniques (là où les évolutions réelles sont beaucoup plus complexes et nuancées, le neuf charriant toujours de l'ancien), etc.

En éducation civique, on ne devrait pas avoir à insister sur le fait qu'on attend de futurs fonctionnaires appelés à former les citoyens de demain qu'ils se soient donnés une culture civique et qu'ils s'intéressent au monde économique, social et politique qui les environne.

L'exposé et l'entretien

La très grande majorité des candidats ont respecté les principes élémentaires de présentation et d'attitude que l'on est en droit d'attendre de celui qui se rend à une épreuve déterminante pour l'entrée dans une carrière professionnelle de service public. Le jury a apprécié l'effort accompli tant dans la tenue, la civilité que l'expression orale. Seuls de rares candidats – désinvoltes, familiers, voire suffisants – n'ont pas répondu à ces attentes.

En règle générale, les candidats gèrent mieux que par le passé le temps imparti pour l'exposé. Les exposés courts se raréfient. Les quinze minutes réglementaires sont, le plus souvent, respectées, le plan correctement annoncé (par exemple, grâce à des « transparents »).

Davantage de candidats analysent le sujet, y réfléchissent, en définissent tous les termes et évitent les plans plaqués, prêts à l'emploi. Ils peuvent alors entrer dans une véritable réflexion personnelle, mobiliser des exemples d'ouvrages ou d'auteurs lus au cours de leur parcours universitaire, utiliser des savoirs qui leur sont propres et qu'ils maîtrisent bien. Dans l'entretien qui suit, ils peuvent ainsi réfléchir d'autant mieux aux questions posées par le jury et montrer toute l'utilité d'une culture disciplinaire qui leur sera indispensable dans l'exercice de leur futur métier.

Le jury insiste donc sur la nécessité de prendre le sujet au sérieux et non comme un prétexte à l'élaboration d'un discours formaté et donc fermé. Trop d'exposés se transforment encore en une récitation de fiches de révision sur des auteurs, des « écoles », des champs disciplinaires, sans exemple précis, sans connaissances tangibles. De cette façon, il n'est pas possible d'évaluer la capacité de réflexion des candidats sur les disciplines qu'ils seront amenés à enseigner. Ces « fiches » sont plus dommageables encore pour les candidats lorsqu'elles sont tirées de manuels de préparation qui sont, parfois eux-mêmes, des compilations d'ouvrages ou d'auteurs.

L'analyse du sujet permet également aux candidats d'éviter les quelques leçons factuelles entendues, nées de la confusion sur l'épreuve. Par exemple, il ne peut-être question de dresser un tableau exhaustif de l'organisation urbaine de la France métropolitaine quand le sujet porte sur « la ville comme objet de réflexion pour les géographes contemporains ».

Comme l'an passé, le jury attire particulièrement l'attention sur l'utilisation des documents du dossier. Les candidats sont libres d'en faire l'utilisation qu'ils souhaitent mais ils ne doivent pas oublier que les extraits de textes, l'iconographie ou la cartographie proposés sont autant de pistes soumises à leur réflexion. Loin d'être des pièges, ils constituent autant d'éléments d'appui dans la démonstration à mener sur le sujet. Dès lors, il n'est pas nécessaire d'en faire un commentaire, encore moins une paraphrase pénalisante. Comme les deux ou trois documents qui constituent ces dossiers ne peuvent traiter l'ensemble de la question posée, il convient aussi que les candidats disposent d'autres références et arguments issus de leurs lectures et de leur réflexion.

Le jury rappelle la nécessité de recourir à des exemples précis, développés, pour démontrer la validité des idées avancées, la pertinence du propos. Le saupoudrage ou l'inventaire de noms propres, de dates, de lieux, de titres, est malvenu ; les généralités non argumentées, également. C'est à travers des exemples maîtrisés, appris durant les années d'étude, lus dans les ouvrages de « première main » et des articles, tirés par les candidats de leur culture générale et quotidienne qu'il est possible d'évaluer leur qualité de réflexion et leur capacité à organiser leurs savoirs disciplinaires et à les relier au monde.

Étant donné sa longueur et la diversité des domaines interrogés, l'entretien est un moment important. L'évaluation du candidat est globale, la notation prenant en compte la qualité de l'exposé selon les principaux critères rappelés précédemment, mais également la partie de l'entretien portant sur la discipline interrogée par le sujet. La partie de l'entretien portant sur l'autre discipline puis celle concernant l'éducation civique permettent aux candidats de valoriser l'impression première.

En éducation civique, le jury souhaite avant tout que les candidats aient réfléchi au sens de cet enseignement au collège, qu'ils sachent définir sans hésitation les termes centraux de celui-ci (citoyenneté, démocratie, République, laïcité, égalité, liberté...), et qu'ils fassent preuve d'une connaissance des institutions que l'on est en droit d'attendre d'une personne exerçant son droit de vote, mais s'apprêtant également à enseigner quelques semaines plus tard ces questions à de futurs citoyens français et européens

Au cours des entretiens, les membres de la commission s'autorisent à revenir sur certains aspects évoqués dans les documents (concepts, débats, références...) et cela dans les trois domaines de questionnement. Les entretiens se succèdent ainsi, animés alternativement par l'un des membres de la commission. Pour interroger un candidat, chaque membre du jury peut indifféremment conserver la même thématique en passant d'une discipline à l'autre, mais également changer de thématique si le glissement lui semble difficile ou trop déconcertant pour le candidat.

En géographie, sur le sujet suivant : « Le géosystème est-il encore un concept opératoire en géographie ? », le candidat pourra être questionné sur les fondements théoriques du concept, sur les champs plus susceptibles de l'utiliser dans la géographie contemporaine, sur un exemple de géosystème, sur l'utilité de ce concept pour comprendre les relations construites entre l'espace et les sociétés...

En histoire, pour un sujet défini de la manière suivante « Quelle importance accorder à la notion d'échelles dans l'étude des phénomènes historiques ? », le candidat pourra être interrogé sur les temporalités et l'ampleur des objets construits par les historiens, sur les « jeux d'échelles », l'évènement... Il est probable que la deuxième partie de l'entretien portera sur la notion d'échelles en géographie, sur la différence entre échelle géographique et échelle cartographique, sur les échelles mobilisées en tant que concept ou en tant qu'outil par les géographes...

Nous concluons en insistant à nouveau sur le fait que cette épreuve, bien rodée, exprime des attentes précises à l'égard des candidats. Y répondre suppose la mobilisation d'une culture scientifique peu à peu acquise tout au long des études supérieures. Bien des prestations entendues, d'excellente qualité, ont prouvé que c'était à la fois faisable et très favorable à la qualité professionnelle des futurs enseignants.

Pour le jury : Boris Ernult, Richard Marin, Jean-Jacques Misery

3.2 Les épreuves orales de géographie

Remarques et conseils d'ordre général

L'épreuve orale de géographie consiste soit à présenter un exposé de trente minutes suivi d'un entretien, soit à réaliser une explication de documents de quinze minutes suivi d'un entretien. Ce choix est effectué par les candidats lors de leur inscription au concours.

L'entretien dure dans les deux cas quinze minutes avec le jury. Il s'agit pour les examinateurs d'inviter le candidat à aborder des aspects oubliés, à clarifier certains points, à corriger certaines erreurs, à témoigner de ses connaissances. Toute l'attention et la concentration du candidat sont donc requises jusqu'au terme de l'entretien.

Un oral est un exercice de communication. Il y a un rythme et un ton à trouver ; un texte lu à un rythme effréné risque d'altérer la qualité de l'écoute du jury. Ce dernier attend une prestation tonique mais pas « endiablée », un ton convaincant mais pas grandiloquent. Les attitudes désinvoltes et les exposés monocordes sont à proscrire. Afin d'éviter les silences et pour ne pas perdre un temps précieux, il est déconseillé d'écrire son plan au tableau ; mieux vaut se présenter devant le jury avec un plan préalablement rédigé sur transparent en salle de travail. Les candidats disposent, en effet, en salle d'un rétroprojecteur qu'il est souhaitable d'utiliser pour présenter leur plan et éventuellement un ou des croquis. Il va de soi qu'un bref apprentissage de l'utilisation de cet outil est nécessaire (le candidat veillera par exemple à ne pas se placer entre le rétroprojecteur et l'écran).

La plupart des sujets invitent le candidat à produire une illustration personnelle : croquis, graphique, schéma... ; il est par contre inutile de décalquer un document fourni. Le jury apprécie la capacité d'un candidat à passer d'une forme d'expression à une autre : un texte peut donner lieu à une représentation spatiale ou un tableau statistique à une représentation graphique ou spatiale, etc. Le candidat peut se servir de l'atlas mis à sa disposition en salle de préparation pour produire une illustration personnelle ou introduire son sujet en jouant sur plusieurs échelles (plus généralement, le jury regrette que les candidats ne se servent pas davantage des atlas pour vérifier les localisations ou pour prélever des compléments d'informations). Conscient de la brièveté du temps de préparation, le jury attend néanmoins que les croquis présentent une légende structurée et respectent les règles élémentaires de la sémiologie graphique. La présentation de ce croquis ne doit pas remplacer le commentaire des documents proposés par le jury ni être projeté à l'extrême fin de l'exposé.

Le recours du dictionnaire en salle de préparation est également utile, à condition de comprendre le sens géographique qui n'est pas forcément celui du sens commun ou ne pas recourir à une définition que l'on ne comprend pas.

Nombre de candidats présentent encore trop d'exposés non problématisés, se contentant d'une reformulation sous forme interrogative de l'intitulé du sujet. Une problématique suppose une « hypothèse », laquelle consiste en une prise de position étayée tout au long du développement par une argumentation solide, illustrée et chiffrée. Ainsi, un sujet comme « Les littoraux dans l'organisation des flux mondiaux » peut-il inviter à problématiser sur « La géographie des flux mondiaux produit une mise en valeur très sélective des littoraux » ou bien « La nature des flux mondiaux explique la spécialisation fonctionnelle des littoraux ». En revanche, il est inutile de passer de « Les littoraux dans l'organisation des flux mondiaux » à « En quoi les littoraux participent à l'organisation des flux mondiaux ? » ou de traiter « Quelles sont les nouvelles localisations de l'industrie en France ? » lorsque le sujet proposé est « Les nouvelles localisations de l'industrie en France ».

Nombre de candidats ne connaissent pas les repères majeurs du territoire français : il n'est pourtant pas raisonnable de se présenter au CAPES sans très bien connaître la carte (élémentaire) de France, ce dont la préparation doit tenir compte.

Explication de documents géographiques suivie d'un entretien

Le dossier de documents

Compte tenu du temps de préparation (deux heures) et afin de faciliter la tâche des candidats, les dossiers sont constitués d'un nombre limité de documents, généralement entre sept et huit. Leur éventuelle numérotation n'est donnée qu'à titre indicatif et ne renvoie à aucun classement impératif. Ils

sont composés de cartes, croquis, images satellitaires, plans, tableaux statistiques, photographies, textes scientifiques, articles de journaux... destinés à illustrer différents aspects d'un même sujet. Le dossier ne peut être exhaustif mais il suggère plusieurs pistes de réflexions qu'il convient toutes d'exploiter dans le cadre d'un raisonnement solidement problématisé, organisé et argumenté.

La gestion du temps doit être rigoureuse et efficace. Il est inutile de présenter tous les documents du dossier (nature, source, date, contenu, etc.). Une présentation rapide suffit, moins sur la forme des documents d'ailleurs que sur l'orientation générale du dossier : celui-ci aborde-t-il le sujet à différentes échelles ? Les données datées invitent-elles à raisonner sur le temps long pour relever des évolutions ? Etc. Certains candidats commentent longuement leur plan avant d'entrer dans le vif du sujet : c'est là encore inutile.

L'explication de documents suppose que le candidat sache interpréter, hiérarchiser, croiser et contextualiser les documents pour leur donner du sens, les critiquer, ce qui ne peut être fait sans le réinvestissement d'une solide scientifique acquise lors des études puis de la préparation aux épreuves du concours. Par exemple, sur un sujet qui traite de la démographie russe, le jury attend-il des candidats qu'ils relativisent la chute actuelle des taux de croissance naturelle, sachant que les recensements précédents avaient tendance à les surestimer et que le régime soviétique les maintenait à un niveau « artificiellement » haut du fait d'une politique nataliste pour le moins volontariste. Cet exercice signifie également que le candidat sache adopter différents niveaux de lecture en usant d'un vocabulaire précis et bien choisi. Il ne sert à rien de passer du temps à décrire en détail une photographie ou à énumérer les données chiffrées d'un tableau statistique, sauf à tomber dans la paraphrase. Il s'agit d'un véritable travail « d'interprétation » à partir desquels le candidat hiérarchise des informations en illustrant très concrètement les notions et les concepts de la discipline : des photographies et des plans de Pudong ou de Moskva City ne montrent pas simplement « des quartiers d'affaires faits de grands immeubles », ils témoignent de la mutation d'agglomérations en de véritables métropoles mondiales dont les CBD aux architectures futuristes incarnent des ambitions de puissance. Des développements se sont appuyés sur des raisonnements tronqués, témoignant de la fragilité des connaissances et d'une maîtrise inaboutie des connaissances et du vocabulaire. Ainsi des candidats font-ils de longs développements sur les rigueurs du climat arctique en Sibérie sans pouvoir expliquer les raisons pour lesquelles il y fait froid et à quoi correspond concrètement le cercle polaire. De même, lorsqu'un candidat présente un exposé sur « La croissance urbaine de l'île de France », le jury attend-il qu'il l'associe à un paysage périurbain qui figure sur une photographie du dossier puis en explique les logiques de progression à partir d'un plan montrant le rôle déterminant des axes de communication.

Ici aussi, le jury attend des productions personnelles qui rendent compte de la capacité du candidat à hiérarchiser les informations du dossier et à les synthétiser sur un croquis ou un graphique soigné, en couleur, portant titre, échelle et légende ordonnée.

Le dossier de documents : le dossier cartographique

Les dossiers cartographiques représentent environ un quart des dossiers de documents. Cette année, il n'y a pas eu de cartes de Russie et les cartes françaises à l'échelle du 1/25 000, 1/50 000, 1/100 000 ont été systématiquement accompagnées de deux, trois ou quatre documents statistiques, iconographiques ou textuels destinés à en faciliter la lecture et le commentaire. Quelques dossiers comportaient deux ou trois feuilles publiées à des dates et échelles différentes suggérant une lecture diachronique de l'espace représenté. Un libellé clairement formulé invitait le candidat à traiter le dossier par le prisme de la problématique inhérente au sujet. Avec une même carte *Strasbourg* à l'échelle du 1/25 000 et des documents d'accompagnement variant avec les intitulés, on pouvait être amené à traiter « L'eau sur la carte *Strasbourg* », « Strasbourg, une métropole européenne » ou « Les couronnes périphériques de l'agglomération strasbourgeoise, des banlieues à l'espace périurbain ».

L'explication des dossiers cartographiques a souffert des mêmes faiblesses, défauts et représentations négatives que les années précédentes. Les bons commentaires fondés sur une problématique explicitée et développée tout au long de l'exposé ont été trop rares. Au contraire, ont été nombreux les exposés construits sous forme d'inventaires d'objets repérés sur la carte. Les candidats qui ont cru

pouvoir se passer de la carte topographique et se focaliser sur les documents complémentaires se sont fourvoyé : la carte reste le document principal.

Nous rappelons que le commentaire de cartes se prépare tout au long de l'année universitaire et qu'il est impossible de découvrir – au point de ne pas savoir lire la légende d'une carte topographique – ce type d'exercice le jour du concours. Un commentaire réussi suppose, comme pour les autres épreuves écrites et orales de géographie, que le candidat ait une bonne maîtrise du vocabulaire scientifique de base et ait acquis des repères bien assurés en géographie générale et régionale de la France, ainsi qu'en histoire. L'explication ne réside pas tout entière dans l'espace de la carte et l'espace de la carte lui-même n'est pas un espace homogène. Le candidat doit tenir compte de la situation de la carte et de la différenciation spatiale qui s'y lit pour construire la problématique et ouvrir les échelles d'analyse, sans toutefois confondre structures et dynamiques spatiales. Un dossier intitulé « Marseille, la ville et le port », a fait l'objet d'une mauvaise explication, exclusivement centrée sur le Vieux Port et Fos, en oubliant l'étang de Berre, sans aucune référence à la ville et sans culture historique, mais aussi d'une excellente explication, liant le développement du port jusqu'à Fos au passage de la ville à l'agglomération étendue de Marseille-Aix. D'une manière générale, la montagne, les littoraux, les DROM, les espaces exclusivement urbains font peur. Pourtant, le dossier « L'espace rural sur la carte Saint-Flour » (une carte IGN 1/50 000, une photographie de buron sur la planèze de Saint-Flour et un texte de Julien Gracq tiré de *Carnets du grand chemin*, José Corti, rééd. 1992, p. 69-72) a permis à une candidate d'être notée 20/20.

Nous rappelons que le commentaire de carte n'est pas un exercice obsolète qui serait destiné à piéger le candidat moyen par des questions factuelles de géographie physique ou régionale. Dans la perspective d'une géographie renouvelée, inscrite dans le champ des sciences sociales, c'est-à-dire se préoccupant de l'organisation de l'espace et des rapports à l'espace des acteurs de la société, le commentaire de carte est un outil indispensable à l'étude de cas à l'échelle locale. Celle-ci s'inscrit aussi bien dans une démarche scientifique inductive ou déductive que dans une démarche appliquée ou didactique. Les programmes de l'enseignement secondaire donnent de plus en plus de place aux études de cas dans l'objectif de clarifier les jeux d'échelles entre le local et le global.

Exposé suivi d'un entretien (« leçon »)

Le nombre de candidats ayant présenté une leçon a sensiblement diminué au cours de cette session : elle représente moins de 10 % des admissibles présents. Les performances de ce petit effectif ont été néanmoins très hétérogènes comme en attestent les notes attribuées par le jury (de 01 à 20).

Les sujets proposés se répartissent équitablement entre les trois questions inscrites au programme et peuvent être divers tels « Les Suds dans la mondialisation », « Frontières et mondialisation », « Le modèle agricole breton », « La France dans la mondialisation : effets spatiaux » ou encore « Les fleuves en Russie ». Quels qu'ils soient, ils nécessitent de la part des candidats des compétences construites durant le cursus universitaire et évaluées au cours des 45 minutes de l'épreuve. Le candidat doit faire la preuve de sa capacité à analyser les termes d'un sujet, à discuter les limites spatiales et parfois temporelles de son étude, à la problématiser. La quasi-totalité des sujets requiert des capacités de synthèse qui permettent de hiérarchiser les idées et d'intégrer le plus souvent une approche multiscalaire effective. Les attendus de l'exercice nécessitent une appropriation des concepts, de la démarche géographique, de connaissances et de références bibliographiques spécifiques aux questions du programme.

A la différence de l'explication de documents géographiques, le candidat n'est guidé par aucun document. Il a toute latitude pour introduire, construire et illustrer son exposé. Au début de son intervention, il remet à la commission d'examineurs une courte bibliographie (cinq titres d'ouvrages et/ou de revues) présentée de façon organisée et selon les normes (nom, prénom de l'auteur, titre de l'ouvrage – souligné –, lieu d'édition, éditeur, date d'édition). Les candidats ont accès à la bibliothèque du concours la veille de leur passage afin de prendre connaissance du rangement thématique des ouvrages, de se rassurer sur la présence de tel ou tel titre et éventuellement en découvrir quelques autres. Lors de ce repérage, le candidat pourra aussi consulter le stock de cartes topographiques

disponibles ainsi que les classeurs thématiques constitués de documents variés (cartes, photographies, tableaux statistiques) reproduits sur transparents afin d'être utilisés au cours de l'exposé. Cette prise de contact ne peut qu'accroître l'efficacité du candidat au moment du choix, c'est-à-dire quinze minutes après une première réflexion sur son sujet. Toutefois, il serait illusoire d'espérer que le recours à cinq ouvrages ou périodiques puisse pallier l'insuffisance de préparation d'une question. Le « copier-coller » dévoreur de temps au cours de la préparation, lu au cours de l'exposé permet rarement d'équilibrer le développement.

Au cours de la leçon, le candidat doit montrer qu'il est en mesure de sélectionner un très petit nombre de documents de nature diverse qu'il prend le temps de commenter : image (paysage, affiche publicitaire, dessin de presse...), représentation graphique, carte topographique ou extrait de carte topographique. Ces documents donnent chair aux concepts. Le jury a regretté la trop rare utilisation de la carte topographique qui constitue pourtant un excellent support à une étude de cas accompagnée éventuellement d'un croquis réalisé par le candidat. La pertinence et la diversité des documents commentés ne peuvent néanmoins pas se substituer à l'élaboration d'une illustration personnelle adaptée au sujet. Le croquis est une des formes d'expression privilégiées des enseignants de géographie ; le candidat ne doit donc pas hésiter à tracer au tableau un schéma simple afin d'expliquer un phénomène, un processus...

Formation et préparation sérieuse en amont, efficacité au cours des quatre heures de préparation, contrôle de soi, dynamisme et réactivité pendant l'oral participent à la réussite des admis.

Pour le jury : Alain François, Colette Renard-Grandmontagne et Catherine Sélimanovski

3.3 Les épreuves orales d'histoire

Exposé suivi d'un entretien (« leçon »)

Cette épreuve s'inscrit dans la ligne des exercices auxquels tout étudiant a eu le temps de se familiariser pendant son cursus de licence. Un certain nombre de méthodes ne présentent donc pas de difficultés nouvelles et nombre de candidats ont su tirer parti d'une préparation leur permettant de dominer les enjeux scientifiques ainsi que les contraintes formelles. Cependant, l'éventail est largement ouvert, depuis les prestations faisant preuve d'une réelle compréhension du sujet proposé ainsi que d'aisance orale, jusqu'à celles se contentant d'un collage de remarques plus ou moins connectées au sujet, sans assise bibliographique solide ni orientation problématique.

Lors du déroulement de leur leçon, outre la qualité de leur information scientifique, il est nécessaire que les candidats soient attentifs aux compétences dont ils feront preuve ainsi qu'à leur attitude. Les membres du jury ont en effet sans cesse à l'esprit qu'ils recrutent de futurs professeurs et que les lauréats auront la responsabilité de leur première classe quelques semaines après la clôture du concours.

L'épreuve met le candidat dans la situation professionnelle très courante d'un enseignant qui doit préparer une leçon sur un sujet qu'il connaît, mais imparfaitement. Il lui faut mobiliser des connaissances à la fois historiques et historiographiques ; il doit savoir dans quels ouvrages aller vérifier et préciser ses connaissances et être capable de produire à partir de ses lectures une synthèse à la fois personnelle, intéressante et claire. L'intérêt du sujet tiré sera mis en valeur par une problématique habilement choisie. La clarté viendra de ce que l'exposé sera structuré par une idée maîtresse, étayée par un plan rigoureux et équilibré et présentée de manière convaincante. S'il ne s'agit pas de faire assaut d'érudition, le jury attend que le candidat aborde cet exercice avec un bon niveau de connaissances. Concrètement, les épreuves orales du CAPES se préparent tout au long de l'année, *a fortiori* dès la fin des épreuves écrites (à commencer par un approfondissement de la bibliographie et un entraînement à l'expression orale). Nombreux sont pourtant les candidats qui se présentent dans un étonnant état d'impréparation, croyant qu'il suffira de découvrir le matin de l'épreuve la bibliographie mise à leur disposition.

Le candidat, une fois qu'il a tiré son sujet de leçon, dispose d'un quart d'heure de réflexion avant d'accéder à la bibliothèque. Cette phase est essentielle pour cerner les enjeux du libellé, ses limites, ses spécificités – « Les gauches et l'Europe » n'est pas le même sujet que « Les socialistes et l'Europe ». Le candidat peut commencer à construire une problématique pertinente et éviter ainsi une interprétation trop large ou trop restrictive, qui peut être induite par un usage mal raisonné de la bibliographie. A la fin de cette courte période, un bon candidat identifie les attentes du jury, car il maîtrise les problématiques scientifiques auxquelles le libellé du sujet se réfère. Sur « Les esclaves dans les activités économiques du monde grec égéen », il sait qu'existe un débat sur la distinction possible entre société esclavagiste et économie esclavagiste ; il a déjà une idée de ce qu'il va montrer et se remémore rapidement dans quels ouvrages et articles trouver les informations qui vont lui servir à étayer cette démonstration.

En fait de bibliographie, certains candidats semblent ne connaître que les manuels publiés à l'occasion de la parution des nouvelles questions du CAPES. Utiles, ces ouvrages sont cependant inégaux. Ils ne peuvent se substituer à l'élaboration d'une leçon problématisée et il sera tout à fait inutile d'en faire une lecture mot à mot au jury. Il est par ailleurs dommage que des manuels excellents, dont le titre n'est pas directement lié aux questions au programme, paraissent inconnus de beaucoup de candidats – ainsi d'un volume de la collection « Nouvelle Clio », fort utile pour la question d'histoire ancienne mais peu utilisé.

De la bibliographie, le candidat bien préparé ne connaît pas seulement les titres, mais encore le contenu, pour avoir au moins feuilleté livres et articles. Il sait par exemple qu'il trouvera dix pages utiles pour traiter tel sujet dans tel ouvrage, même si le titre ne le laisse pas présager. En bibliothèque, le jour du concours, il ira donc directement chercher les références nécessaires, et utilisera ses heures de préparation à structurer sa prestation au lieu d'aller à la pêche aux informations. Les candidats qui manquent de connaissances préalables sont incapables de sélectionner et de hiérarchiser les données recueillies pendant leur recherche bibliographique. C'est ainsi qu'une candidate ayant tiré une leçon sur « Le grand commerce dans l'empire byzantin » a planché très longuement sur la position des théologiens grecs à l'égard du caractère moral ou immoral des profits commerciaux : abusée par le titre, alléchant au premier abord, d'un article mis à sa disposition, elle l'a suivi, traitant autre chose que ce qui lui était demandé. Si elle avait seulement feuilleté une fois cet article au cours de sa préparation et si elle avait eu une idée sommaire de la question à traiter, elle ne se serait pas fourvoyée.

La plupart des candidats savent qu'il est bienvenu de commencer la leçon par un rapide bilan historiographique, mais trop nombreux sont ceux qui ne font pas la distinction entre les auteurs de manuels et les chercheurs qui ont fait progresser la connaissance historique. Ceci se traduit par des bibliographies présentées au jury de manière confuse, et manifeste une méconnaissance (grave pour de futurs professeurs) de la manière dont s'écrit l'histoire. Chaque candidat doit savoir qu'il est nécessaire de définir les termes du sujet. Certains libellés recourent à des notions classiques mais qui méritent pourtant d'être définies en introduction, plutôt que traitées comme des évidences : « Crises de subsistance » en histoire moderne, « L'Europe de la Défense » ou « Pères de l'Europe » en histoire contemporaine, etc. Dans ce dernier cas, un candidat a proposé une généalogie beaucoup trop extensive de la construction européenne, faute d'avoir vraiment cadré son sujet. Un minimum de bon sens reste de mise et il faut s'attacher à l'esprit de l'exercice plutôt qu'à sa lettre : à propos du sujet « Manger et boire dans le monde grec égéen », un candidat s'est cru obligé de préciser que boire consiste à absorber un élément liquide, tandis que manger se rapporte plutôt à la consommation d'éléments solides, mâchés ou non... Définir les termes d'un sujet, ce n'est pas citer un dictionnaire, mais c'est à la fois montrer dans quelles limites il doit être compris et quelles problématiques le sous-tendent : ici, il fallait évoquer les questions économiques de la production, du commerce et de la consommation des aliments, mais aussi les aspects sociaux et culturels des pratiques alimentaires, du repas des paysans au banquet des philosophes.

Chaque candidat doit aussi comprendre qu'un sujet comportant deux éléments articulés par la conjonction de coordination « et » suppose de les mettre en relation. Traiter la leçon « Culture et société

dans le monde byzantin » ne consiste pas à dépeindre la société byzantine en deux parties et à y adjoindre un troisième point sur la vie intellectuelle et artistique. D'une façon générale, il revient au candidat de retravailler le libellé du sujet, sans se limiter à une forme interrogative rhétorique. Il s'agit de poser une problématique explicite qui structure la leçon et de ne pas se contenter de présenter un catalogue de connaissances en guise de développement.

On a particulièrement déploré cette année une méconnaissance des évolutions propres aux périodes anciennes. Le monde grec égéen et la société byzantine ne sont pas figés durant les périodes au programme, tant s'en faut ; c'est pourtant l'impression qui ressortait de trop de leçons. Les réalités concrètes du monde agricole échappent également la plupart du temps aux candidats. En histoire moderne, trop de candidats se sont contentés de remarques sur les malheurs des paysans, la richesse des riches, la noblesse des nobles, sans nuance spatiale ou évolution chronologique et ont fait preuve d'une méconnaissance du contexte et des grands repères historiques de l'époque. En histoire contemporaine, la compréhension des projets et des processus de construction européenne implique de ne pas se contenter d'une présentation descriptive, mais d'en analyser les enjeux et les finalités, dans toute leur complexité et contradictions, sans téléologie ; cela suppose aussi de pouvoir les inscrire brièvement dans leur contexte, qu'il s'agisse du développement des régimes totalitaires et autoritaires dans l'entre-deux-guerres, de la Guerre froide ou du contexte de croissance ou de dépression économique. Plus généralement, le jury ne peut que vivement déplorer d'apercevoir, soit au fil d'un exposé, soit dans l'entretien final, un trou béant dans la culture historique d'un candidat. Ce n'est pas parce que des questions économiques et sociales sont au programme que les grands traits de l'histoire événementielle doivent être ignorés, etc.

Il faut aussi rappeler la nécessité d'illustrer les leçons, d'une manière utile à la démonstration. Lire – clairement et sur un ton approprié – un texte ou projeter un document iconographique, en veillant à la variété de la nature des supports, implique de les analyser précisément et de les intégrer organiquement à l'architecture de la leçon, pour faire progresser l'argumentation. Entre l'absence et la pléthore illustrative, un juste équilibre est à trouver : c'est l'occasion pour le candidat de se détacher de ses notes et de conquérir l'intérêt de son jury.

Le plan de la leçon doit figurer sur un transparent préparé à l'avance ou être inscrit au tableau (dans ce cas, il ne faut en aucun cas l'inscrire tout entier au commencement de la leçon, au risque de tourner le dos au jury pendant de longues minutes !)

L'expression écrite et orale est un élément important de l'appréciation des compétences du candidat à enseigner. Les candidats à l'expression fluide et précise n'en ont que davantage brillé. *A contrario*, il n'est pas acceptable que de futurs professeurs fassent des fautes récurrentes de grammaire ou d'orthographe, sans parler d'erreurs sur les noms propres – « Trézibonde » ou « Trézonbide » au lieu de Trébizonde – ou qu'ils pratiquent un niveau de langue relâché. L'usage du futur prédictif est également à proscrire.

Dès leur première année de licence, les étudiants doivent s'entraîner à parler, non pas sans notes, mais à partir d'un plan détaillé, duquel il est facile, avec un peu d'entraînement, d'être raisonnablement détaché. Cette relative indépendance se manifeste par la capacité à commenter une illustration projetée ou à écrire au tableau sans que cela entraîne un « blanc » regrettable dans le fil du discours. Si le jury déplore qu'encore trop de candidats gèrent mal leur temps, ne débutant la dernière partie de leur leçon qu'à la 25^e minute, il apprécie que ceux qui se trouvent dans ce cas soient capables de compenser en résumant clairement leur pensée ; d'autres, en revanche, irrémédiablement liés à leur texte, accélèrent leur débit jusqu'à être à peu près incompréhensibles.

Le jury sait ce qu'est le stress d'un concours où l'on joue d'une certaine manière l'orientation de sa vie professionnelle et il est très tolérant à l'égard des petites incongruités de comportement qu'il engendre. Signalons à cet égard qu'il est prudent de numéroter ses feuilles, pour éviter l'inconvénient d'en perdre une. Une candidate, troublée jusqu'aux larmes parce qu'elle n'arrivait pas à retrouver une feuille qui lui manquait, s'est ainsi effondrée au cours d'une prestation qui ne commençait pas si mal. Le jury sait apprécier la ténacité de candidats qui, quoiqu'estimant par avance leur prestation bien piètre, ne se

découragent pas, présentent leur exposé et affrontent résolument l'entretien. En revanche, se souvenant qu'il a la responsabilité de recruter des professeurs, il ne peut qu'être très défavorablement impressionné par certains candidats qui paraissent particulièrement exaltés, voire agressifs ou, au contraire, complètement atones. Il n'est guère concevable, par exemple, qu'un candidat qui ne lève quasiment pas les yeux pendant son exposé et se contente de lire un texte entièrement rédigé, ou plutôt recopié dans un manuel, soit recruté comme professeur. Il s'en est pourtant présenté encore cette année.

L'exposé initial est suivi d'un entretien avec le rapporteur de l'épreuve orale, puis avec les autres examinateurs. Les questions posées dans les autres périodes jouent leur rôle mais ne sauraient rattraper un échec total de l'exposé et de l'entretien qui l'a suivi. Telle candidate qui n'a pu parler plus de quinze minutes de la société spartiate a répondu excellemment aux questions posées dans deux autres périodes historiques. À la commission étonnée, elle a déclaré qu'elle n'avait pas du tout étudié la question d'histoire grecque. Une telle stratégie s'apparente à la roulette russe et revient à gâcher les efforts réalisés pour les autres périodes.

Pour terminer, il paraît utile de donner quelques exemples de sujets aidant à cerner la réalité du concours :

- Travailler la terre dans le monde byzantin.
- Les Balkans dans la société et l'économie byzantine.
- Impôt et société dans le monde byzantin.
- Faire carrière au service de l'empereur byzantin.
- Vivre à Paris au XVII^e s.
- Les travailleurs manuels en France, Angleterre et Espagne au XVII^e s.
- Enseigner et étudier en France, Angleterre et Espagne au XVII^e s.
- Déviance et sorcellerie en France et Angleterre au XVII^e s.
- Le couple franco-allemand et la construction européenne, 1945-1992.
- La construction européenne et les États-Unis, 1945-1992.
- Les intellectuels et l'Europe, 1919-1992.
- Les projets économiques et douaniers européens dans l'entre-deux-guerres.

Dans ce dernier cas, le candidat a su envisager à la fois théorie et pratique, montrer le foisonnement de la pensée de la période, dégager des interactions : incidences militaires et géopolitiques des projets économiques, les liens avec les intellectuels... Le plan était à la fois thématique et sensible aux évolutions chronologiques, signalant le relatif échec de ces projets à partir des années 1930. La présentation a été claire, vive et précise, illustrée par des textes pertinents.

Explication de document(s) historique(s) suivi d'un entretien

Les candidats préparent en deux heures l'explication d'un ou plusieurs document(s) historique(s), de nature variée. Ils n'ont pas accès aux ouvrages de la bibliothèque mais peuvent s'aider d'un dictionnaire. Ils expliquent ce(s) document(s) en quinze minutes puis répondent aux questions des examinateurs pendant quinze autres minutes.

L'exercice permet au jury de vérifier si les candidats parviennent à dégager les enjeux principaux des documents proposés et s'ils se sont approprié les méthodes de l'explication historique. Il est l'occasion pour un candidat de montrer qu'il est capable de définir des termes importants, de faire le lien entre la situation ou les événements mentionnés et le contexte dans lequel ils s'inscrivent, de faire ressortir l'exemplarité ou l'exceptionnalité des documents, c'est-à-dire d'en mesurer l'intérêt historique. Cela impose de se présenter à l'épreuve avec un bon niveau de connaissances et une maîtrise des problématiques essentielles des questions au programme.

Cela impose aussi de commencer par prendre très attentivement connaissance du document en question : il s'agit de l'expliquer et non de plaquer artificiellement des connaissances à propos du thème évoqué, sans plus tenir compte des éléments précis en question. Une approche hâtive et trop globale conduit à glisser à la surface des situations, conditions ou événements historiques auxquels le document fait référence. Ceci mène fatalement au hors-sujet ou même au contre-sens. Un autre écueil

est celui de la paraphrase, lorsque le candidat suit laborieusement le fil du document mais ne parvient pas à en dégager les enjeux ou à préciser et contextualiser les éléments évoqués.

Comme pour la leçon, le propos doit être rigoureusement structuré. L'introduction permet de cadrer le sujet, de définir si besoin les notions essentielles, de préciser nature et contexte historique de production du document et d'apporter toute précision nécessaire à propos de l'auteur. Une problématique clairement énoncée guide l'analyse organisée du document, selon un plan indiqué sur transparent ou inscrit au tableau. La conclusion permet de répondre à la problématique et de synthétiser l'intérêt historique de ce document.

Pour terminer, il paraît utile de donner quelques exemples de sujets aidant à cerner la réalité du concours :

Pour terminer, il paraît utile de donner quelques exemples de sujets aidant à cerner la réalité du concours :

- Plan reconstitué du Grand Palais [Document d'appoint : Plan de Constantinople]
- La *charistikè* d'après Jean d'Antioche (P. Gauthier, « Le réquisitoire du patriarche Jean d'Antioche contre le charisticariat », *R.E.B.*, 33 (1975), p. 106-132).
- Novelle de Basile II en faveur des communautés villageoises (996) (P. et J. Zepos, *Jus Graeco-Romanorum*, Athènes, 1931, p. 263-266).
- Le commerce à Constantinople au Xe siècle, d'après le *Livre de l'Éparque* (J. Nicole, *Le livre du Préfet*, Genève-Bâle, 1894, p. 62-71).
- L'hiver 1709, Saint-Simon, *Mémoires*.
- « Lettre de l'intendant La Berchère au Contrôleur Général » (Y.-M. Bercé, *Croquants et Nu-pieds*, Paris, Julliard, 1974).
- « Mémorial des excès reprochés par les habitants de la villa de Lozoya, district de Ségovie, au seigneur don Sebastian Suarez de la Concha y Montalbo » (A. Garcias Sanz, *Desarrollo y crisis del Antiguo Regimen en Castilla*, Madrid, 1978, traduit du Castillan).
- « Être un yeoman dans le Devon », dans John Hooker, « Synopsis chorographical of Devonshire » (H.E.S. Fisher et A. R. Jurica, *Documents in English Economic History, England from 1000 to 1760*, G. Bell & sons, 1977).
- Aristide Briand, Discours devant la Société des Nations, 5 septembre 1929.
- Denis de Rougemont, « Message aux Européens au Congrès de La Haye », 10 Mai 1948.
- Le gouvernement face à la CED, extrait du discours de Pierre Mendès-France devant l'Assemblée nationale, 14 août 1954- Discours de Konrad Adenauer, Madrid, 16 février 1967.

Pour le jury, Nicolas Carrier et Marie-Albane de Suremain.

4. Informations complémentaires au rapport 2008 et informations en vue de la session 2009.

Liste des membres du jury de la session 2008

ARRETE

Article 1 : Le jury du concours externe du CAPES et du CAFEP correspondant, section HISTOIRE GEOGRAPHIE est constitué comme suit pour la session 2008 :

Président.

M Yves PONCELET
Inspecteur général de l'éducation nationale.

Académie DE PARIS

Vice-président(s).

M Christophe BADEL
Professeur des universités

Académie DE RENNES

M Marc DELEPLACE
Maître de conférences des universités

Académie DE REIMS

M Frédéric DUMONT
Maître de conférences des universités

Académie DE LILLE

Secrétaire général.

M Jean-Marc VAILLANT
Professeur agrégé

Académie D'AIX-MARSEILLE

M Bertrand VERGE
Professeur certifié

Académie DE REIMS

Membres du jury

M Frédéric Gilles ABECASSIS
Maître de conférences des universités

Académie DE LYON

Mme Joëlle ALAZARD
Professeur agrégé

Académie DE CRETEIL

M Vincent ANDREU-BOUSSUT
Maître de conférences des universités

Académie DE NANTES

M. Thierry APRILE
Professeur agrégé

Académie DE CRETEIL

M Daniel ARLAUD
Professeur agrégé

Académie DE CRETEIL

M Alain AZAM
Professeur agrégé

Académie DE LYON

M Rachid AZZOUZ
Inspecteur d'académie /Inspecteur pédagogique régional

Académie DE CRETEIL

Mme Mireille BARROT-PENARD
Professeur agrégé

Académie D'AIX-MARSEILLE

Mme Catherine BARTHON
Maître de conférences des universités

Académie DE LILLE

Mme Nadine BELIGAND-RIGAULT
Maître de conférences des universités

Académie DE LYON

M. Farid BENHAMMOU
Professeur agrégé

Académie D'ORLEANS-TOURS

M Xavier BERNIER Maître de conférences des universités	Académie DE GRENOBLE
Mme Marie-Cécile BERTIAUX Professeur agrégé	Académie DE REIMS
M Jean-Jacques BLAIN Professeur agrégé	Académie DE GRENOBLE
M. Patrick BLANCODINI Professeur agrégé	Académie DE LYON
Mme Véronique BLUA Professeur agrégé	Académie D'AIX-MARSEILLE
M Jérôme BOCQUET Maître de conférences des universités	Académie D'ORLEANS-TOURS
Mme Céline BORELLO Maître de conférences des universités	Académie DE STRASBOURG
M Sébastien BOULAY Professeur agrégé	Académie DE VERSAILLES
M. Pascal BOURASSIN Professeur agrégé	Académie D'ORLEANS-TOURS
Mme Catherine BRAS Professeur agrégé	Académie DE GRENOBLE
M Pascal BRENNEUR Professeur agrégé	Académie DE REIMS
M Dominique BRIAND Professeur agrégé	Académie DE CAEN
M Pascal BRIOIST Maître de conférences des universités	Académie D'ORLEANS-TOURS
M Jean-Louis CARNAT Inspecteur d'académie /Inspecteur pédagogique régional	Académie DE LYON
M Nicolas CARRIER Maître de conférences des universités	Académie DE LYON
Mme Véronique CASTAGNET Maître de conférences des universités	Académie DE LILLE
Mme Marie CERVONI Professeur agrégé	Académie DE CORSE

Mme Dominique CHEVALIER Maître de conférences des universités	Académie DE LYON
M. Albert COLAS Professeur agrégé	Académie DE MONTPELLIER
M. Bruno COMENTALE Maître de conférences des universités	Académie DE NANTES
M Jean-François CONDETTE Maître de conférences des universités	Académie DE LILLE
M Antoine COPPOLANI Maître de conférences des universités	Académie DE MONTPELLIER
M Olivier COQUARD Professeur de chaire supérieure	Académie DE PARIS
Mme Danièle COTINAT Inspecteur d'académie /Inspecteur pédagogique régional	Académie DE VERSAILLES
M Jean-Christophe COUVENHES Maître de conférences des universités	Académie DE PARIS
M. Guillaume CRUMIERE Professeur agrégé	Académie DE CRETEIL
Mme Marie-Albane DE SUREMAIN Maître de conférences des universités	Académie DE CRETEIL
M Christian DELACROIX Professeur agrégé	Académie DE CRETEIL
M Olivier DELMAS Professeur agrégé	Académie DE CRETEIL
M. Samuel DEPRAZ Maître de conférences des universités	Académie DE LYON
M Pascal DESABRES Professeur agrégé	Académie DE CRETEIL
M Dominique DESVIGNES Professeur agrégé	Académie DE LILLE
Mme Catherine DIDIER-FEVRE Professeur agrégé	Académie DE DIJON

Mme Géraldine DJAMENT-TRAN
Maître de conférences des universités

Académie DE STRASBOURG

M. Armand DJIMET-BABOUN
Professeur certifié

Académie DE NANTES

Mme Françoise DOMINGUEZ
Professeur agrégé

Académie DE CRETEIL

M. Stéphane DUBOIS
Professeur agrégé

Académie DE NANTES

M Nicolas DUFIEF
Professeur agrégé

Académie DE NANTES

M. Olivier DUMOULIN
Professeur des universités

Académie DE LILLE

M Jérôme DUNLOP
Professeur agrégé

Académie DE VERSAILLES

M François DURPAIRE
Professeur agrégé

Académie DE VERSAILLES

M. Henri ECKERT
Maître de conférences des universités

Académie DE LA MARTINIQUE

M Boris ERNULT
Professeur agrégé

Académie DE CAEN

M Jean-Christophe FICHOU
Maître de conférences des universités

Académie DE RENNES

Mme Marie-Françoise FLEURY
Maître de conférences des universités

Académie DE NANCY-METZ

M Alain FRANCOIS
Maître de conférences des universités

Académie DE POITIERS

Mme Claire FREDJ
Professeur agrégé

Académie D'ORLEANS-TOURS

M. Emmanuel GAFFIOT
Professeur agrégé

Académie DE GRENOBLE

M Alban GAUTIER
Maître de conférences des universités

Académie DE LILLE

M. Pierre GAUTREAU
Maître de conférences des universités

Académie DE LILLE

M Stéphane GOMIS
Maître de conférences des universités

Académie DE CLERMONT-FERRAND

M Michel GOUSSOT
Professeur agrégé

Académie DE DIJON

M Philippe GRAND
Professeur agrégé

Académie DE GRENOBLE

Mme Stéphanie GUEDON
Maître de conférences des universités

Académie DE LIMOGES

MME Catherine GUENIN
Professeur agrégé

Académie DE LIMOGES

M Stéphane GUERRE
Professeur agrégé

Académie DE CRETEIL

M Laurent GUICHARD
Maître de conférences des universités

Académie DE NANCY-METZ

M François GUYON
Professeur agrégé

Académie DE STRASBOURG

Mme Anne-Peggy HELLEQUIN
Maître de conférences des universités

Académie DE LILLE

M Vincent HOUILLON
Maître de conférences des universités

Académie DE LILLE

Mme Marie HOULLEMARE
Professeur agrégé

Académie D'AMIENS

Mme Anne INGLEBERT
Professeur agrégé

Académie DE LILLE

M Louis-Pascal JACQUEMOND
Inspecteur d'académie /Inspecteur pédagogique régional

Académie DE GRENOBLE

M Emmanuel JOHANS
Maître de conférences des universités

Académie DE NANTES

Mme Anne JOUAN-MAZARS
Professeur agrégé

Académie DE CRETEIL

M Alain JOYEUX
Professeur agrégé

Académie DE MONTPELLIER

M François KIRBIHLER
Maître de conférences des universités

Académie DE NANCY-METZ

Mme Valérie KOCIEMBA
Professeur agrégé

Académie DE BORDEAUX

Mme Elisabeth LALOU
Professeur des universités

Académie DE ROUEN

M Lionel LASLAZ
Maître de conférences des universités

Académie DE GRENOBLE

M Alain LAURENT
Professeur agrégé

Académie DE NICE

M. Matthieu LE DÉROUT
Professeur agrégé

Académie DE ROUEN

Mme Corinne LEGRAS
Maître de conférences des universités

Académie DE ROUEN

Mme Stéphanie LEU
Professeur agrégé

Académie DE CRETEIL

M Guillaume LEVEQUE
Professeur agrégé

Académie D'ORLEANS-TOURS

M Eric LIMOUSIN
Maître de conférences des universités

Académie DE RENNES

M Gérard LOISON
Professeur agrégé

Académie DE TOULOUSE

Mme Françoise LUCCHINI
Maître de conférences des universités

Académie DE ROUEN

M Jean-Jacques MANGIN Professeur agrégé	Académie DE LYON
M Richard MARIN Professeur des universités	Académie DE TOULOUSE
Mme Karine MAROT Professeur agrégé	Académie DE CRETEIL
Mme Alice MARSOL Professeur agrégé	Académie DE LYON
Mme Claire MAZERON Professeur agrégé	Académie DE GRENOBLE
M. Jean-Jacques MISERY Inspecteur d'académie /Inspecteur pédagogique régional	Académie DE GRENOBLE
Mme Lila Eve Anne MONGALLON Professeur agrégé	Académie DE VERSAILLES
Mme Alexandra MONOT Professeur agrégé	Académie DE STRASBOURG
Mme Valérie MOREL Maître de conférences des universités	Académie DE LILLE
M Sébastien MORENO Professeur certifié	Académie DE CRETEIL
M Damase MOURALIS Maître de conférences des universités	Académie DE ROUEN
M. Patrice PEVERI Maître de conférences des universités	Académie DE CRETEIL
Mme Armelle PICARDAT Professeur agrégé	Académie DE PARIS
M Vincent PIEDANNA Maître de conférences des universités	Académie DE LILLE
Mme Geneviève PIERRE Maître de conférences des universités	Académie DE NANTES

M. Jean-Louis PODVIN
Maître de conférences des universités

Académie DE LILLE

Mme Anne-Valérie PONT-BOULAY
Maître de conférences des universités

Académie DE PARIS

Mme Audrey PROVOST
Professeur agrégé

Académie DE CRETEIL

M. Samuel PROVOST
Maître de conférences des universités

Académie DE NANCY-METZ

M. Jean-Philippe RAUD DUGAL
Professeur agrégé

Académie DE LIMOGES

M. Thierry REBOUR
Maître de conférences des universités

Académie D'AMIENS

M. Jean-Pierre REGAGNON
Professeur agrégé

Académie DE TOULOUSE

M. Philippe REGERAT
Maître de conférences des universités

Académie DE REIMS

Mme Magali Pascale REGHEZZA-ZITT
Professeur agrégé

Académie DE PARIS

Mme Colette RENARD-GRANDMONTAGNE
Maître de conférences des universités

Académie DE NANCY-METZ

Mme Emmanuelle RETAILLAUD-BAJAC
Maître de conférences des universités

Académie D'ORLEANS-TOURS

M. Loïc RIVault
Professeur agrégé

Académie DE RENNES

Mme Bernadette ROBERT
Professeur agrégé

Académie DE LIMOGES

Mme Dominique ROQUET
Professeur agrégé

Académie DE RENNES

M. Jean-Manuel ROUBINEAU
Maître de conférences des universités

Académie DE RENNES

Mme Jocelyne SAINT-GEOURS Professeur agrégé	Académie DE VERSAILLES
M François SAUR Professeur certifié	Académie DE VERSAILLES
M Pierre SCHILL Professeur agrégé	Académie DE MONTPELLIER
Mme Catherine SELIMANOVSKI-COUINEAU Maître de conférences des universités	Académie DE MONTPELLIER
M Pierre SERNA Maître de conférences des universités	Académie DE PARIS
Mme Anne-Valérie SOLIGNAT Professeur agrégé	Académie DE VERSAILLES
M. Paul STEIB Professeur agrégé	Académie DE STRASBOURG
M. Christian STEIN Maître de conférences des universités	Académie DE DIJON
M Hubert STROUK Professeur agrégé	Académie DE TOULOUSE
M Didier TERRIER Professeur des universités	Académie DE LILLE
Mme Sylvie THENAULT Chargé de recherches au CNRS	Académie DE PARIS
Mme Anne THOUZET Professeur agrégé	Académie DE TOULOUSE
Mme Josette TOUS Professeur agrégé	Académie DE LIMOGES
M Nicolas TRAN Maître de conférences des universités	Académie DE RENNES
M. Quoc-Phong TRAN Professeur agrégé	Académie DE VERSAILLES

M Claude TRARIEUX
Professeur agrégé

Académie DE LIMOGES

M Thomas VERCLYTTE
Professeur agrégé

Académie DE MONTPELLIER

Mme Geneviève VERDO
Maître de conférences des universités

Académie DE PARIS

M Roland WAESELYNCK
Professeur agrégé

Académie DE LILLE

Article 2 : Le directeur général des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Paris, le

La sous directrice du recrutement

Geneviève Guidon

Résultats des concours par académie

CAPES externe 2008 (on se gardera d'accorder à ces nombres plus de précision qu'ils n'en ont : il faut les rapporter au nombre de postes, les ventiler par université, les inscrire dans la durée, mesurer le poids des élèves des ENS, etc.)

Académie	<i>Admissibles 2007</i>	Admissibles 2008	<i>Admis 2007</i>	Admis 2008
Caen	51	38	29	17
Clermont-Ferrand	44	27	25	10
Rennes	85	77	51	35
Lyon	131	124	64	54
Orléans-Tours	61	34	32	18
Paris-Versailles-Créteil	347	316	198	146
Toulouse	85	65	41	22
Reims	19	24	9	10
Dijon	56	37	20	22
Limoges	22	21	12	9
Grenoble	54	46	25	24
Strasbourg	53	53	21	22
Besançon	26	30	14	11
Lille	124	98	58	44
Aix-Marseille	65	62	24	28
Bordeaux	79	88	30	36
Corse	4	4	2	1
Rouen	35	39	12	15
Montpellier	35	32	13	9
Nice	18	15	5	4
Poitiers	36	40	10	16
Amiens	22	16	6	4
La Martinique	3	4	2	2
Nancy-Metz	43	41	12	19
Nantes	49	51	14	22
La Réunion	8	4	1	4

La Guadeloupe	0	1		0
La Guyane	0	0		
La Polynésie française		4		2

CAFEP-CAPES 2008

Académie	<i>Admissibles 2007</i>	Admissibles 2008	<i>Admis 2007</i>	Admis 2008
Grenoble	8	5	4	5
Rennes	20	20	11	7
Bordeaux	11	10	4	4
Nantes	20	18	8	5
Paris-Versailles-Créteil	23	23	13	14
Lyon	12	5	4	3
Dijon	2	2	1	2
Lille	9	7	4	1
Strasbourg	3	5	1	1
Aix-Marseille	7	6	2	2
Clermont-Ferrand	2	2	1	0
Toulouse	7	8	2	5
Amiens	1	0	0	
Besançon	2	0	0	
Caen	3	4	0	2
Corse	0	0		
Limoges	0	0		
Montpellier	1	1	0	0
Nancy-Metz	0	1		1
Nice	1	2	0	0
Orléans-Tours	0	2		0
Poitiers	0	1		1
Reims	4	6	0	4
Rouen	4	2	0	1

Programme de la session 2009

Il est paru au *B.O.* spécial n° 4 du 29 mai 2008, p. 122.

SESSION DE 2008

**CONCOURS EXTERNE
DE RECRUTEMENT DE PROFESSEURS CERTIFIÉS
ET CONCOURS D'ACCÈS À DES LISTES D'APTITUDE (CAFEP)**

**Section : HISTOIRE GÉOGRAPHIE
Section : LANGUES RÉGIONALES
Section : TAHITIEN**

COMPOSITION D'HISTOIRE

Durée : 5 heures

L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique est rigoureusement interdit.

Matériel autorisé : crayon à papier, stylos, crayons et feutres de couleurs, gomme, taille - crayon, compas, équerre, règle graduée, règle trace-formes, ciseaux, colle, ruban adhésif.

Dans le cas où un(e) candidat(e) repère ce qui lui semble être une erreur d'énoncé, il (elle) le signale très lisiblement sur sa copie, propose la correction et poursuit l'épreuve en conséquence.

De même, si cela vous conduit à formuler une ou plusieurs hypothèses, il vous est demandé de la (ou les) mentionner explicitement.

NB : Hormis l'en-tête détachable, la copie que vous rendrez ne devra, conformément au principe d'anonymat, comporter aucun signe distinctif, tel que nom, signature, origine, etc. Si le travail qui vous est demandé comporte notamment la rédaction d'un projet ou d'une note, vous devrez impérativement vous abstenir de signer ou de l'identifier.

Tournez la page S.V.P.

Sujet :

**Tenir son rang dans les sociétés
anglaise, espagnole et française
au XVII^e siècle**

Liste des documents

N.B. :

- *L'épreuve consiste en une composition et non en un commentaire de documents.*
- *Les documents fournis ne constituent pas une approche exhaustive du sujet. Ils ont vocation à aider les candidats dans leur réflexion et, si ces derniers l'estiment utile, à être intégrés pertinemment dans la démonstration.*

Document n° 1

Le livre de raison de sir John de Nunwell, gentilhomme anglais (première moitié du XVII^e siècle).

Document n° 2

Cartel de Monsieur de Luz au chevalier de Guise (1613).

Document n° 3

Doléances du Chapitre général de l'ordre de Santiago à Philippe IV (1656).

Document n° 4

Tarif ou évaluation des partis sortables pour faire facilement les mariages, selon Antoine Furetière (+1688).

Document 1

Le livre de raison de sir John de Nunwell, gentilhomme anglais

Il est impossible qu'un pur gentilhomme campagnard puisse s'élever et devenir riche. Il doit avoir en plus de ses biens, quelque autre occupation, être courtier, homme de loi, marchand, ou toute autre profession. En se contentant de pousser la charrue, il peut garder son rang, marcher la tête haute, mais il n'accroîtra jamais sa fortune [...]. Pour bien élever tes enfants, veille à leur faire apprendre une profession en sorte qu'ils n'aient pas à reprocher à leur père de ne pas les avoir mis dans une voie où ils puissent faire leur chemin et progresser. Envoie certains comme étudiants au Collège de Winchester, d'autres à Londres pour être marchands. N'en laisse aucun oisif. Fais en des étudiants et ils seront aptes pour n'importe quel emploi dans l'Église, l'administration, le droit privé, la médecine, ou comme secrétaire de quelque grand personnage [...].

A Royalist's Notebook : the commonplace book of Sir John Oglander of Nunwell (1622-1652), édité par Bamford (Francis), cité par Mingay (Gordon Edmund), *The Gentry. The rise and fall of a ruling class*, Londres, 1976, p. 158.

Document 2

Cartel de Monsieur de Luz au chevalier de Guise (1613)

Monsieur, nul ne peult estre plus fidel tamoing du juste sujet de ma douleur que vous. C'est pourquoy Monsieur je vous supplie très humblement de pardonner à mon ressentiment si je vous envoie par un billet me faire tant d'honneur que je me puisse veoir l'espée à la main avec vous pour tirer raison de la mort de mon père. L'estime que je fais de vostre courage me faict espérer que vous ne mettrez en avant vostre qualité pour éviter ce à quoy vostre honneur vous oblige. Ce gentilhomme vous mènera au lieu où je suis avec un bon cheval et deux espées desquelles vous aurez le choix et sy vous ne l'avez agréable, je m'en iray partout où vous me commanderez.

Carpentras, Bibliothèque Inguimbertaine, Fonds Peiresc, 1817, f° 137.

Document 3

Doléances du Chapitre général de l'ordre de Santiago à Philippe IV (1656)

Qu'il plaise à Votre Majesté de vous abstenir d'accorder la faveur d'un habit à quiconque de vos serviteurs n'ayant pas rang de chevalier dans la maison royale, ni à aucun serviteur de vos ministres qui n'aurait pas ce rang. Les honneurs militaires furent institués pour les gens d'armes, et les titres universitaires pour ceux qui aspirent aux carrières administratives ou judiciaires. De nos jours, la situation est tellement pervertie que non seulement les Auditeurs ont un prestige plus grand mais qu'ils reçoivent la majeure part des habits et des commanderies, lesquelles n'ont pas été créées à leur intention, avec ce résultat qu'il reste aujourd'hui bien peu de ces dignités qu'ils n'aient accaparées. Voilà seulement quelques années, nul officier ne pouvait en jouir, autre que les membres du Conseil des Ordres, et quand ceux-ci étaient promus au Conseil de Castille, ils étaient aussitôt reconnaissables par leur habit. Maintenant, même les alcaldes de cour aspirent à cet honneur. Il n'est pas juste que

des soldats ne puissent accéder à des honneurs qui leur sont destinés, alors que ces gens là y parviennent. La libéralité dans l'attribution de ces grâces en est venue à un point tel que même des avocats aux conseils ont l'habit, et que les collèges en sont pleins : évolution qui a pour résultat une chute de l'estime dans laquelle jadis on tenait cet honneur.

D'après L. P. Wright, "The Military Orders in sixteenth and seventeenth century Spanish Society. [...]", *Past and Present*, n° 43 (1969), p. 63-64.

Document 4

Tarif ou évaluation des partis sortables pour faire facilement les mariages

Pour une fille qui a deux mille livres, en mariage, ou environ, jusqu'à six mille livres.	Il lui faut un marchand du Palais ou un petit commis, sergent ou solliciteur de procès.
Pour celle qui a six mille livres, et au-dessus, jusqu'à douze mille livres.	Un marchand de soie, drapier, mouleur de bois, procureur du Châtelet, maître d'hôtel et secrétaire de grand seigneur.
Pour celle qui a douze mille livres et au-dessus, jusqu'à vingt mille livres.	Un procureur en Parlement, huissier, notaire ou greffier.
Pour celle qui a vingt mille livres et au-dessus, jusqu'à trente mille livres.	Un avocat, conseiller du Trésor ou des Eaux et Forêts, substitut du Parquet et général des Monnaies.
Pour celle qui a depuis trente mille livres jusqu'à quarante-cinq mille livres.	Un auditeur des comptes, trésorier de France ou payeur des rentes.
Pour celle qui a depuis quinze mille jusqu'à vingt-cinq mille écus.	Un conseiller de la Cour des aides ou conseiller du Grand Conseil.
Pour celle qui a depuis vingt-cinq mille jusqu'à cinquante mille écus.	Un conseiller au Parlement ou un maître des comptes.
Pour celle qui a depuis cinquante jusqu'à cent mille écus.	Un maître des requêtes, intendant des finances, greffier et secrétaire du Conseil, président aux enquêtes.
Pour celle qui a depuis cent mille jusqu'à deux cent mille écus.	Un président au mortier, vrai marquis surintendant, duc et pair.

Antoine Furetière (+ 1688), *Le Roman bourgeois*, dans *Romanciers du XVII^e siècle*, éd. Antoine Adam, 1962, p. 919-920.

SESSION DE 2008

**CONCOURS EXTERNE
DE RECRUTEMENT DE PROFESSEURS CERTIFIÉS
ET CONCOURS D'ACCÈS À DES LISTES D'APTITUDE (CAFEP)**

**Section : HISTOIRE GÉOGRAPHIE
Section : LANGUES RÉGIONALES
Section : TAHITIEN**

COMPOSITION DE GÉOGRAPHIE

Durée : 5 heures

L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique est rigoureusement interdit.

Matériel autorisé : crayon à papier, stylos, crayons et feutres de couleurs, gomme, taille - crayon, compas, équerre, règle graduée, règle trace-formes, ciseaux, colle, ruban adhésif.

Dans le cas où un(e) candidat(e) repère ce qui lui semble être une erreur d'énoncé, il (elle) le signale très lisiblement sur sa copie, propose la correction et poursuit l'épreuve en conséquence.

De même, si cela vous conduit à formuler une ou plusieurs hypothèses, il vous est demandé de la (ou les) mentionner explicitement.

NB : Hormis l'en-tête détachable, la copie que vous rendrez ne devra, conformément au principe d'anonymat, comporter aucun signe distinctif, tel que nom, signature, origine, etc. Si le travail qui vous est demandé comporte notamment la rédaction d'un projet ou d'une note, vous devrez impérativement vous abstenir de signer ou de l'identifier.

Tournez la page S.V.P.

Sujet :

La place des réseaux internationaux de transport et de communication dans le processus de mondialisation

(Croquis de synthèse obligatoire)

Liste des documents :

N.B. :

- *L'épreuve consiste en une composition et non en un commentaire de documents.*
- *Les documents fournis ne constituent pas une approche exhaustive du sujet. Ils ont vocation à aider les candidats dans leur réflexion et, si ces derniers l'estiment utile, à être intégrés pertinemment dans la démonstration.*

Document 1

- Les 20 plus grands aéroports mondiaux en 2004. Sources : ACI traffic DATA / *Le Monde*.
- Les 20 plus grands ports du monde en 2003. Sources : *Journal de la marine marchande*, 2004 et *Note de synthèse* n°71 de l'ISEMAR, janvier 2005.

Document 2

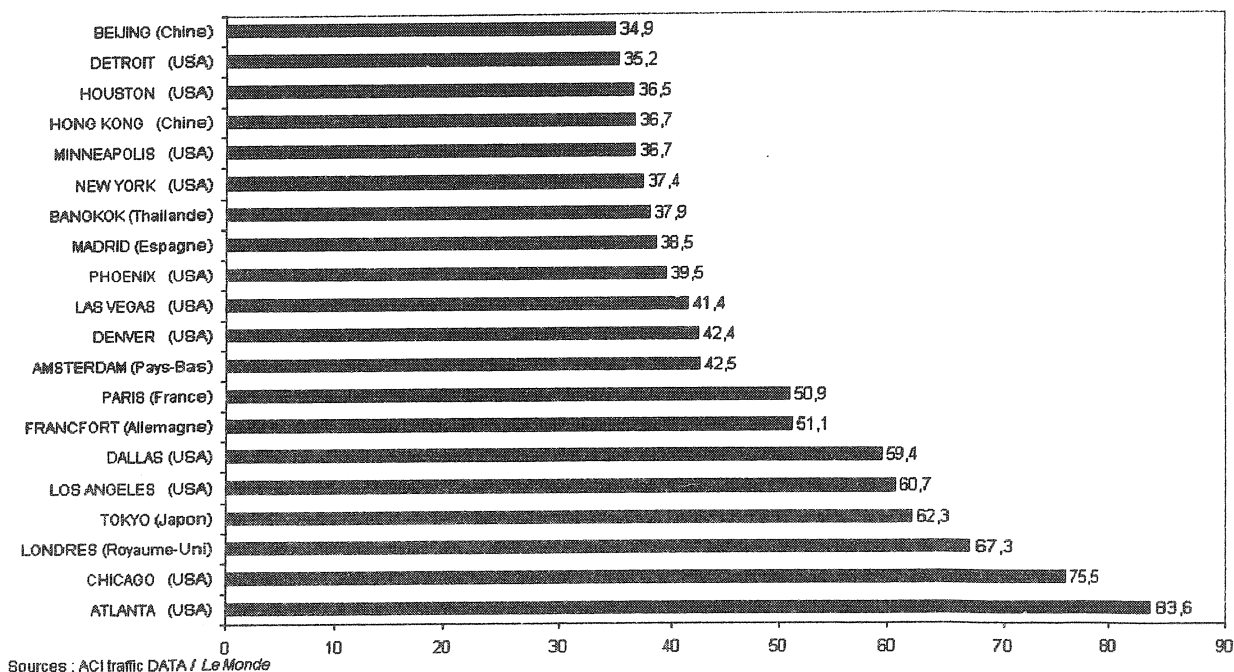
Les grandes routes maritimes et aériennes en Asie orientale. Source : d'après PELLETIER P. (dir.), *Géopolitique de l'Asie*, Nathan, 2006.

Document 3

La fracture numérique mondiale. Source : CARROUE L., COLLET D., RUIZ C. , *La mondialisation. Genèse, acteurs et enjeux*, Bréal, 2005.

document 1 a

Les 20 plus grands aéroports mondiaux en 2004 (en millions de passagers)



document 1 b

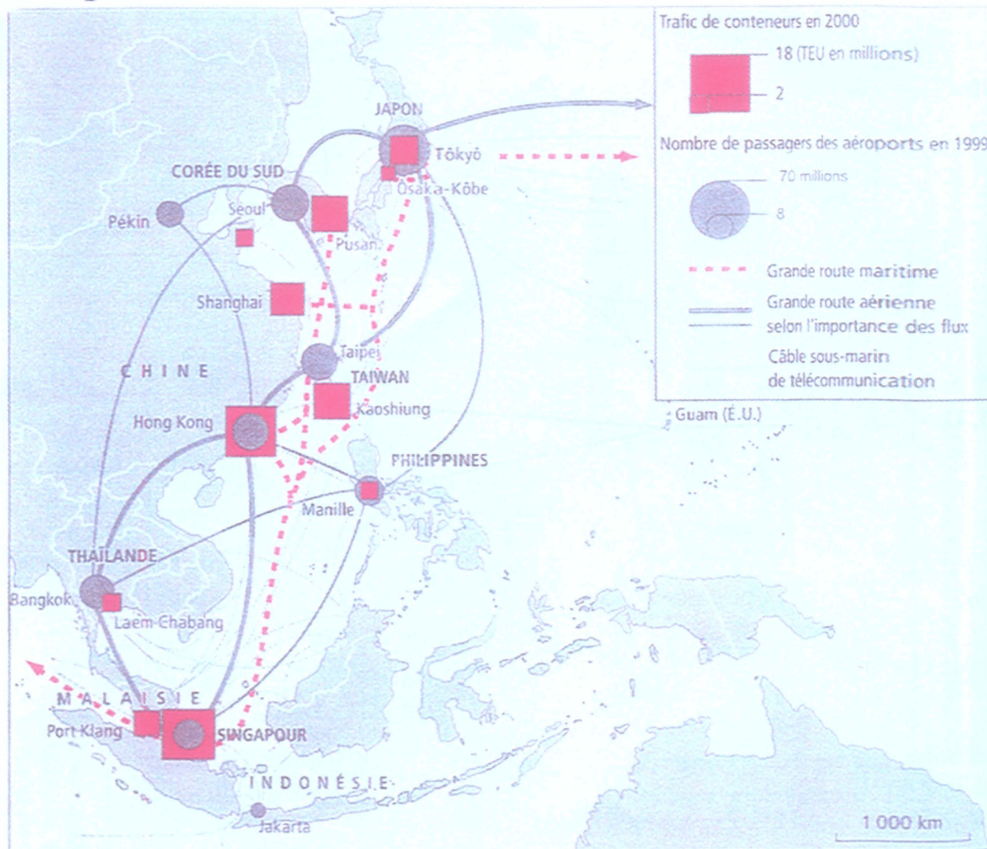
Les grands ports dans le monde en 2003

Ports	Traffic (en millions de tonnes métriques)	Ports	Traffic (en millions de tonnes métriques)
1. Singapour	347	11. Qingdao (Chine)	141
2. Rotterdam (Pays-Bas)	327	12. Kaoshiung (Taiwan)	138
3. Shanghai (Chine)	316	13. Ōsaka-Kôbe (Japon)	127
4. Hong Kong (Chine)	207	14. Tôkyô-Yokohama (Japon)	126
5. Ningbo (Chine)	185	15. Dalian (Chine)	126
6. Guangzhou (Chine)	171	16. Quinhuangdao (Chine)	125
7. Nagoya (Japon)	168	17. Kwangyang (Corée du Sud)	124
8. Tianjin (Chine)	161	18. Houston (États-Unis)	118
9. Pusan (Corée du Sud)	161	19. Ulsan (Corée du Sud)	117
10. Anvers (Belgique)	142	20. Shenzhen (Chine)	112

Sources : Journal de la marine marchande, 2004 et Note de synthèse de ITSEMAR, janvier 2005.

document 2

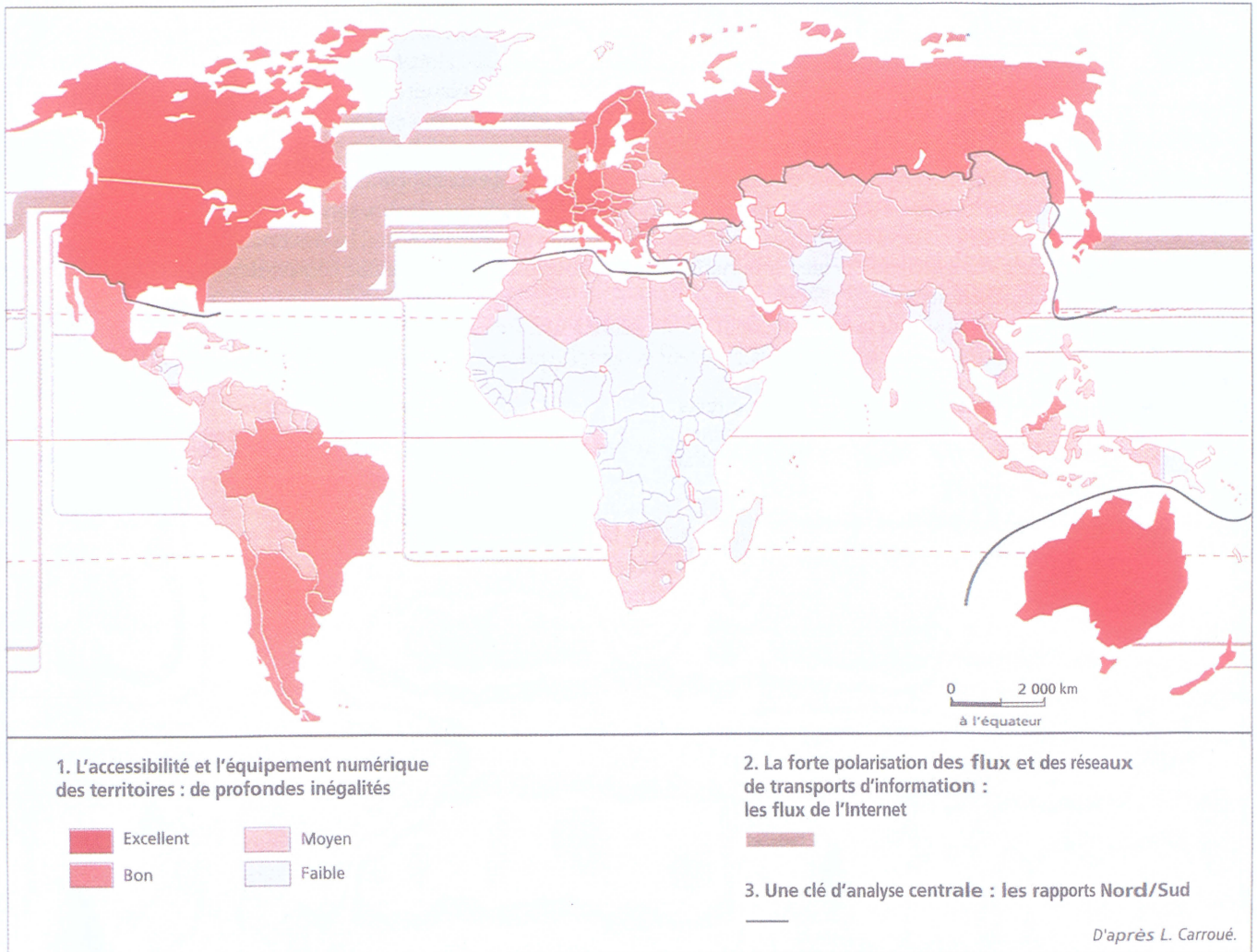
Les grandes routes maritimes et aériennes en Asie orientale



Source : d'après Pelletier P. (dir.), Géopolitique de l'Asie, Nathan, 2006.

Document 3

La fracture numérique mondiale



Source : Laurent CARROUÉ, Didier COLLET, Claude RUIZ, *La Mondialisation. Genèse, acteurs et enjeux*, Bréal, 2005.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Académie :

Session :

Concours :

Spécialité/option :

Repère de l'épreuve :

Intitulé de l'épreuve :

NOM :

(en majuscules, suivi s'il y a lieu, du nom d'épouse)

Prénoms :

N° du candidat

(le numéro est celui qui figure
sur la convocation ou la liste d'admission)

